

**Fidélité au Cartel**  
**Cartel encore**  
**Cartel toujours... Ce sont**  
**vains propos de tréteaux**  
**et de banquets**  
*Paul FAURE*  
*Secrétaire général*  
*du Parti socialiste*

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

SAMEDI

10

OCTOBRE 1925

Dix-septième année. - N° 6.070

ABONNEMENTS:	AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limit...	55.00	30.00	16.00
Autres départ...	60.00	32.00	17.00
Union postale...	100.00	52.00	28.00

TELEPHONE: 5-47 & 5-13

Rédaction, Administration, Pabliité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTES CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE N° 57

## PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Région Parisienne. — Beau temps, Vent de Nord-Est 3 à 5 mètres. Température stationnaire. Minimum de température, environ 3°.

Région du Centre. — Beau temps, Vent de Nord-Est 3 à 6 mètres. Température stationnaire. Minimum de température, environ 3°.

Région du Massif Central. — Mêmes prévisions que pour le Centre. Minimum de température, environ 2°.

## DE WASHINGTON A LOCARNO

### L'envers du décor

Le refus de me passionner pour les palinodies de Locarno. Rencontres idylliques sous les tonnelles d'Ascona. Dramatiques retours de cinéma. Et les maladies diplomatiques. Et la bonne volonté « courageuse et désintéressée du chancelier Luther », pour parler comme l'évoque spécial du « Temps », misérables parades de foire. La véritable farce est jouée, hélas !

L'abdication de la victoire est consommée puisque les vainqueurs tremblent à la seule pensée d'avoir à lutter contre un vaincu qui ne dissimule pas sa volonté de revanche. La prime au parjure est acquise puisque la nation qui a traité toutes ses signatures est invitée à en donner une nouvelle.

L'Angleterre a obtenu ce qu'elle voulait en reprenant sa liberté d'action et en ligotant la France par des combinaisons d'arbitrage obligatoire.

L'Allemagne est arrivée à ses fins en écartant les clauses militaires du traité, bien mieux, en spéculant sur un désarmement fictif pour préparer le désarmement réel des vainqueurs. Elle a la promesse formelle que dès qu'elle sera dans la Société des Nations, elle pourra faire consacrer l'inviolabilité de son territoire.

Elle a déduit les traités défensifs conclus par la France avec la Belgique, la Tchéco-Slovaquie et la Pologne. Ces traités ne sont-ils pas des survivances de l'ère de défiance où l'on cherchait à encercler l'Allemagne ? Sont-ils conciliables avec une politique de réconciliation et d'esprit de réciprocité ?

La meilleure preuve qu'ils ne le sont pas est qu'on prétend les remplacer par une prétendue garantie des traités d'arbitrages orientaux. Garantie assez élastique pour se prêter à toutes les dérobades. Garantie purement illusoire puisque la neutralisation de l'Allemagne nous ôtera tout moyen d'intervention.

Les formules que l'on s'évertue à mettre sur pied ne sont donc que de la poudre aux yeux. Il n'y a qu'une chance d'échapper à l'engrenage fatal, c'est que les Polonais se décident à casser les vitres.

### Les Italiens sabotent

Les Italiens paraissent avoir eu quelque velléité de saboter discrètement la conférence. Cela leur a valu les injures des pacifistes germanophiles, attolés à la seule pensée que l'opinion publique put être portée au courant de la jolote besogne qui se manigance. Quel avenir que cette terreur de la lumière !

La combinaison était certes ingénieuse de provoquer la rupture par un surcroît de clairvoyance des peuples avertis. Les Italiens n'ont aucune raison d'insister. Par contre, les Tchèques et les Polonais jouent leur avenir.

Ils ont d'autant plus de raison de réagir qu'on les a traités réellement de manière très cavalière. Non seulement ils ont été relégués à la porte de la Conférence, mais les Allemands émettent la prétention de subordonner l'admission d'Etats alliés à leur propre autorisation. C'est un comble.

M. Bénès passe là-dessus. Il est de l'école des renards à qui l'arrive d'être roulés même en dehors des fables de La Fontaine. M. Bénès est embarrassé par l'importance du facteur allemand en Bohême et par les tendances démagogiques de son gouvernement. Il aime d'ailleurs jouer avec le feu.

### Le rôle du comte Skrzynski

Le comte Skrzynski est d'une autre école. Il sait que son pays est pris entre l'enclume et le marteau. La seule chance d'échapper est donc de tout faire sauter. Aura-t-il le courage de le faire ? Ne reculerait-il pas devant le concert de réminiscences qui l'attend incontestablement ? Qu'il songe plutôt à la reconnaissance future des peuples pour celui qui aura le courage d'arracher les masques et de rappeler les vainqueurs au sentiment de la victoire.

### Mais... nous avons Caillaux

Nous allons avoir, nous aussi, notre responsabilité à prendre. M. Caillaux arrive avec le fameux accord provisoire que les Américains nous ont imposé à la dernière minute. Allons-nous passer sous le joug ? Pas d'hésitation possible. L'accord provisoire, c'est tout le passif du compromis que nous avons suggéré sans aucune parcelle de l'actif.

Le projet Caillaux était mauvais. Il nous chargeait de cinq annuités de quarante millions de dollars, cinq de soixante millions et cinquante-huit de cent millions de dollars. Il établissait le contrôle permanent de l'Amérique sous la fiction de la clause de sauvegarde. Au moins, à ce prix, nous prétendions nous réserver la possibilité de nous dérober. La charge française atteint le maximum jugé possible sans qu'un centime soit consacré à l'amortissement du principal. Pendant cinq ans, nous subissons la tutelle financière sans faire autre chose que de solder des intérêts. Nous plions à l'écrasement financier qui est la véritable pensée de derrière la tête des Américains.

### La rucblardise américaine

Voilà en effet ce qu'il faut bien nous persuader. Les hommes d'affaires américains ne sont pas des débâtes. Ils savent parfaitement qu'ils nous imposent des engagements parfaitement irréalisables. La France ne peut payer qu'en marchandises et l'Amérique ne veut pas de nos marchandises. Ce qu'elle veut, par contre, c'est nous mettre dans l'impossibilité de produire.

L'Amérique est devenue une grande nation exportatrice. Elle aspire donc à conquérir tous les marchés neufs. Ce qui la gêne c'est le prix de sa production très

## PROPOS DU JOUR

### Comment le Cartel entend les économies !

Le Cartel nous a comblés de promesses ! Promesses générales auxquelles ont fait écho d'innombrables promesses particulières. Parmi les premières, les économies ruisselantes flamboyantes, tandis que les secondes, susurrées sous les manèges de chemins de fer, ne pouvaient que renvoyer les premières au rang de simples accessoires de réclame.

Néanmoins, M. Caillaux, qui s'était fait donner des pouvoirs dictatoriaux, afin sans doute, de trancher dans le vif, se signala par la suppression... de cinquante postes de receveurs de l'enregistrement. L'acte-mot d'un grand geste !

Cet acte audacieux provoqua au sein du Conseil Général de nos aimables voisins de la Côte d'Or, une exclamation enthousiaste de M. Chauveau, sénateur : « Enfin, les économies ont commencé ! »

Hélas ! fut-ce l'effet d'une protestation en règle de la part du Syndicat des Fonctionnaires des Finances, ou, au contraire, celui des promesses particulières, M. Caillaux, sans ouvrir ni préalable l'honorable Père Conscrié de la Côte d'Or, dont l'enthousiasme eût été par trop refroidi, vient de créer quatre-cent-quatre-vingt-quinze nouveaux emplois dans son seul ministère, soit vingt emplois d'inspecteur, huit emplois de contrôleur rédacteur, trois cent trente-trois emplois de contrôleur principal, qui vont grever le budget d'environ huit millions.

De son côté, M. Painlevé, qui a sans doute besoin de soigner sa popularité, organise ses services sur un pied qui n'est jamais eu, les présidents du Conseil, ses prédécesseurs.

Ce nouvel organisme bureaucratique, dont le besoin ne se faisait aucunement sentir, est aménagé avec un luxe de personnel inouï ; le coût atteindra la coquette somme de vingt millions. Voilà comment s'applique sous le règne du Cartel le grand programme d'économies. Or, cela, devant l'effroyable situation de notre trésorerie devient dès lors plus qu'une piperie électorale, dont on sait par avance ce qu'elle vaut, mais une véritable trahison, car, vous m'entendez bien, ces menus faits ne sont point isolés dans les fantaisies budgétaires de nos ministres.

Non, tant que chacun de ceux que les fluctuations électorales portent au divers plans du pouvoir, cherchera à vivre au dépend du trésor public, tant que les fonctionnaires n'auront pas remié, pas remié l'état d'esprit lamentable d'avidité et de jalousie abaissement dont témoignent les affiches plus ou moins corporatives dont ils font chaque jour badigeonner nos murs, il sera vain de parler d'économies.

Nous avons connu un plan d'économies méthodique, judicieux et pratique ; il aurait donné dès la première année un milliard... Le Cartel, triomphant, s'est empressé de le remettre dans un carton sur lequel s'accumule une poussière de tombeau. Les auteurs du projet s'appelaient Louis Martin et Emmanuel Brousse ; ils estimaient que la gabegie budgétaire n'est pas un effet sans cause.

Cela doit vous indiquer l'effet, il fallait s'en prendre à la cause elle-même : la multiplication des emplois inutiles. Les cartellistes ont sans doute l'intelligence de la situation, mais leur volonté ne fut jamais sincère, sans qu'ils ne se seraient pas paralysés d'avance par leurs folles promesses.

Il est vrai que si la France se ruine tout le monde n'y perd pas.

### UN ENFANT JOUE AU PENDU

Biels, 9 octobre. — Le jeune André Girard, 12 ans, venant à la ferme du Vieux-Filâtre, s'est pendu à la branche d'un saule, en jouant avec sa ceinture.

### L'HOMME LE PLUS FORT DU MONDE CONVOLE EN JUSTES NOGES

Paris, 9 octobre. — Hier, un communiqué du ministère des Finances, déclarait notamment que la masse de manœuvre constituée par le produit de l'emprunt Morgan était intacte. Certains journaux ont émis des doutes sur la sincérité de cette affirmation, insinuant que la masse de manœuvre avait dû être entamée avant le 7 octobre.

M. Labeyrie, directeur du cabinet du ministre des Finances, interrogé à ce sujet, a répondu :

Les doutes émis dans certains milieux ne sont pas fondés et ne s'expliquent pas. M. Caillaux, du reste, considère qu'en toute chose et en particulier à l'heure actuelle, en matière de finances, la sincérité et la franchise sont indispensables. A-t-il besoin d'ajouter que M. Painlevé pense exactement de même.

Cela doit vous indiquer suffisamment qu'il n'est pas un seul mot du communiqué qui ne corresponde à la réalité, pas un seul terme qui ne soit rigoureusement exact. Cela indique pour ce qui est de la volonté formelle du gouvernement, de tout faire pour déjouer la spéculation, aussi bien en ce qui concerne l'intégrité de la masse de manœuvre, je tiens à confirmer les termes du communiqué publié par nos soins.

J'ajoute aujourd'hui, comme le 7 octobre, la masse de manœuvre destinée à combattre la spéculation pour la baisse du franc est intacte.

### La masse de manœuvre de l'emprunt Morgan est-elle intacte ?

Paris, 9 octobre. — Hier, un communiqué du ministère des Finances, déclarait notamment que la masse de manœuvre constituée par le produit de l'emprunt Morgan était intacte. Certains journaux ont émis des doutes sur la sincérité de cette affirmation, insinuant que la masse de manœuvre avait dû être entamée avant le 7 octobre.

M. Labeyrie, directeur du cabinet du ministre des Finances, interrogé à ce sujet, a répondu :

Les doutes émis dans certains milieux ne sont pas fondés et ne s'expliquent pas. M. Caillaux, du reste, considère qu'en toute chose et en particulier à l'heure actuelle, en matière de finances, la sincérité et la franchise sont indispensables. A-t-il besoin d'ajouter que M. Painlevé pense exactement de même.

Cela doit vous indiquer suffisamment qu'il n'est pas un seul mot du communiqué qui ne corresponde à la réalité, pas un seul terme qui ne soit rigoureusement exact. Cela indique pour ce qui est de la volonté formelle du gouvernement, de tout faire pour déjouer la spéculation, aussi bien en ce qui concerne l'intégrité de la masse de manœuvre, je tiens à confirmer les termes du communiqué publié par nos soins.

J'ajoute aujourd'hui, comme le 7 octobre, la masse de manœuvre destinée à combattre la spéculation pour la baisse du franc est intacte.

### Une querelle entre Gaïds

Fez, 9 octobre. — La vieille querelle entre le caïd Kelladi des Beni-Moussa, et le caïd Ahmed El Anou, a été provoquée par la nomination par Abo-El-Krim de notre ancien ami Kelladi à un poste élevé, vient de reprendre. Ahmed El Anou réfugié dans nos lignes avant d'être nommé à ce poste, a tenu à se venger de son ennemi en se faisant nommer à son tour à un poste élevé, sur les ruines de sa propre maison, promit de déloger l'usurpateur.

Accompagné de Marmissa fidèles, il se rendit dans sa tribu dont il souleva une partie contre les Rifains qui furent chassés du territoire.

Quelques-uns s'étaient réfugiés dans leur maison de Beraber, aux confins du Nord de la tribu des Marmissa.

Cette maison fut pillée et les Rifains durent s'enfuir dans la montagne des Beni Anou.

### CHEZ LES COMMUNISTES

Brives, 9 octobre. — Le commissaire de police a fait cette nuit des perquisitions aux domiciles de plusieurs militants communistes et saisi des tracts et documents.

### C'est demain que PARIS-CENTRE commence la publication de LA MAISON DES ROSSIGNOLS

Grand feuilleton sentimental par DELLY, l'auteur de "Magali"

## La conférence de Locarno fera-t-elle fiasco ?



M. Briand et les membres de la délégation française se promenant dans les jardins du Grand Hôtel. — (1) M. Briand, (2) M. André Berthelot, (3) M. Léger

Locarno, 9 octobre. — L'atmosphère de la conférence, bonne aux premiers jours, demeure inchangée. Optimisme absolu ? Non certes, car, si, du côté français et britannique, on manifeste les meilleures dispositions, si même les alliés — peut-on encore parler d'alliés ? — sont allés jusqu'à promettre aux Allemands par la bouche de M. Chamberlain, qu'ils demanderaient au Conseil de la Société des Nations, de réviser l'article 16 du pacte, de nombreux obstacles subsistent.

La question de la garantie de la France dans la conclusion éventuelle d'un pacte d'arbitrage entre le Reich, la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, n'a pas fait un pas sensible.

La question demeure toujours sans solution.

On n'en envisage pour le moment aucune de satisfaisante pour tout le monde.

## LA GUERRE AU MAROC

### Tandis que nous consolidons les positions conquises les partisans d'Abd El Krim se disputent entre eux

Fez, 9 octobre. — Groupement de l'Ouest. — Calme complet.

Groupement du Centre. — Le caïd rifain Amou, dit Duraghli, de la Mahakma des Beni Berber, se serait replié sur Targuist. 80 familles Hayana Diad Hadjer, sont venues demander l'aman, à Souk El Sept. Quelques fractions Mioul Meziat Reoua viennent de se rassembler au long de l'Oued Sra, tâchant de se dégager pour rentrer dans nos lignes, même par la force. 50 familles Ouled Velghina, rassemblées à Bab El Hamma, ont envoyé des rekkas demander l'aman.

19<sup>e</sup> corps. — On peut considérer que toute la tribu des Gheznait est maintenant soumise. D'une manière générale, toutes les tribus atteintes par nos troupes manifestent le désir de se soumettre. Au cours d'un coup de main sur Beraber, nos partisans Marmissa et Mokamens ont pris un canon de 75 espagnol, 40 fusils Remington et des approvisionnements divers. Des rassemblements rifains signalés sur le bord de l'Oued Ghis, à 20 kilomètres de son embouchure, ont été bombardés par cinq de nos escadrons. L'avance de nos troupes au-delà d'An-Zouk et la liaison franco-espagnole à Souk El Sept, sont officiellement confirmées.

### EN MARGE DE LA LOI DU 7 MARS 1925

## Les sociétés à responsabilité limitée

Par Joseph SAUBENS

partie à des apports en nature, doivent toujours être entièrement libérées au moment de la constitution de la Société et que les fondateurs doivent déclarer expressément dans l'acte de Société que ces conditions sont remplies.

Dans sa dénomination, la Société peut choisir soit une formule désignant l'exploitation, soit une raison sociale comprenant les noms d'un ou plusieurs associés et cette liberté de choix montre clairement que la Société est vraiment la forme intermédiaire entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux. Il est obligatoire que dans le mode de désignation, il soit ajouté « société à responsabilité limitée ».

L'article 20 prescrit l'immatriculation au registre du commerce créée par la loi du 18 mars 1919 dans le délai et sous les sanctions déterminées par cette loi. La déclaration à faire au greffier, conformément à l'article 6 de cette loi, doit contenir, outre les mentions prescrites par cet article, les noms et prénoms des associés, la date et le lieu de naissance, la nationalité de chacun d'eux avec toutes les indications prescrites par l'article 40 de la dite loi et notamment qu'il est interdit à la Société d'émettre pour son propre compte, par souscription publique, des valeurs mobilières quelconques.

Les articles 21, 22 et 23 définissent que les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables, nominatifs, au porteur ou à ordre, qu'elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et que les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous-seings privés.

Cette réglementation de la cession des parts sociales par les mesures envisagées, a pour but de restreindre le nombre de cessions dans les limites très étroites avec l'obligation de se conformer aux règles de l'article 1690 du Code Civil.

Afin d'empêcher l'entrée de personnes étrangères dans la société et pour protéger des parts associés, l'article 22 exige le

## Trois députés communistes ont été arrêtés hier

### alors qu'ils distribuaient des tracts séditieux

Paris, 9 octobre. — MM. Bourlois, Aulfray et Baroux, députés communistes de la Seine, ont été arrêtés au moment où ils distribuaient des tracts à la sortie des ouvriers des usines de Pantin, d'Aubervilliers et de Cligny.

Contravention leur a été dressée.

### Un enfant effrayé saute du train et se blesse mortellement

Metz, 9 octobre. — Sur la ligne de Luxembourg à Thionville, Joseph Furigo, qui voyageait avec sa mère et occupait un compartiment de 3<sup>e</sup> classe, regardant par la portière du train, vit arriver sur la voie à côté, un second train.

Craignant soudain un tamponnement, il ouvrit la portière et sauta sur la voie, en criant à sa mère :

— Maman, sauve-toi.

Lorsque le train fut arrêté, la mère ayant actionné la sonnette d'alarme, l'enfant fut retrouvé grièvement blessé sur le talus. Son état est désespéré.

### On arrête à Lyon le chef des cambrioleurs qui opèrent à Dijon

Dijon, 9 octobre. — Dans la journée du dimanche 13 septembre, d'importants cambriolages avaient été commis par trois individus, dont le signalement était connu.

Ils avaient opéré dans trois magasins de la rue du Bourg, dans un autre situé rue Piron et dans un appartement particulier, où une certaine somme et des bijoux furent dérobés.

En quittant l'appartement qu'ils venaient de cambrioler, les malfaiteurs avaient rencontré dans le couloir de la maison, une vieille femme, qu'ils saluèrent correctement, en se détournant.

C'est ainsi que leur signalement put être donné à la police.

L'individu considéré comme le chef de la bande, Pierre Prillat, âgé de 20 ans, a été arrêté à Lyon, d'après une dépêche du service de sûreté de cette ville.

Il va être transféré à Dijon.

Ce cambrioleur redoutable mettra probablement la justice sur la piste de ses complices, dans d'autres méfaits importants.

Selon certains renseignements, il était recherché par plusieurs parquets de la région du Midi.

### Un historien est écrasé

Berlin, 9 octobre. — En sortant de chez lui, alors qu'il traversait la chaussée, un taxi écrasa le professeur Félix Liebermann, historien connu et frère du peintre Max Liebermann. Il est mort à la suite de ses blessures et contusions. Il venait juste d'avoir ses 75 ans.

### LE GENERAL BONNET EST MORT

Dijon, 9 octobre. — On annonce la mort du général de division du cadre de réserve Aristide Bonnet, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 86 ans. Il était originaire de Besançon.

### EN MARGE DE LA LOI DU 7 MARS 1925

## Les sociétés à responsabilité limitée

Par Joseph SAUBENS

partie à des apports en nature, doivent toujours être entièrement libérées au moment de la constitution de la Société et que les fondateurs doivent déclarer expressément dans l'acte de Société que ces conditions sont remplies.

Dans sa dénomination, la Société peut choisir soit une formule désignant l'exploitation, soit une raison sociale comprenant les noms d'un ou plusieurs associés et cette liberté de choix montre clairement que la Société est vraiment la forme intermédiaire entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux. Il est obligatoire que dans le mode de désignation, il soit ajouté « société à responsabilité limitée ».

L'article 20 prescrit l'immatriculation au registre du commerce créée par la loi du 18 mars 1919 dans le délai et sous les sanctions déterminées par cette loi. La déclaration à faire au greffier, conformément à l'article 6 de cette loi, doit contenir, outre les mentions prescrites par cet article, les noms et prénoms des associés, la date et le lieu de naissance, la nationalité de chacun d'eux avec toutes les indications prescrites par l'article 40 de la dite loi et notamment qu'il est interdit à la Société d'émettre pour son propre compte, par souscription publique, des valeurs mobilières quelconques.

Les articles 21, 22 et 23 définissent que les parts sociales ne peuvent être représentées par des titres négociables, nominatifs, au porteur ou à ordre, qu'elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et que les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous-seings privés.

Cette réglementation de la cession des parts sociales par les mesures envisagées, a pour but de restreindre le nombre de cessions dans les limites très étroites avec l'obligation de se conformer aux règles de l'article 1690 du Code Civil.

Afin d'empêcher l'entrée de personnes étrangères dans la société et pour protéger des parts associés, l'article 22 exige le

consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts du capital, pour la cession des parts.

Pour le fonctionnement de la société, les associés doivent choisir un gérant associé ou non associé, la loi n'exige point qu'il soit propriétaire de parts, il peut être salarié ou prêter un concours gratuit et révoquer pour une cause légitime. Il peut y avoir un ou plusieurs gérants responsables nommés par les associés, soit dans l'acte de constitution de la société, soit dans un acte postérieur et ils ont tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

En principe, les décisions des associés sont prises en assemblée, mais toutefois la tenue d'une assemblée générale n'est pas nécessaire, lorsque le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt. Le vote peut avoir lieu par correspondance et n'oblige pas le sociétaire à se déplacer. Si la société a plus de vingt membres, une assemblée générale des porteurs de parts est obligatoire chaque année et doit être tenue à l'époque fixée par les statuts. L'article 29 en fait une obligation et prévoit que d'autres assemblées pourront être convoquées par le ou les gérants à leur défaut par le Conseil de surveillance. S'il en existe un la société comprend plus de 20 associés et le défaut de celui-ci, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Dans les Sociétés de moins de 20 associés, les sociétaires peuvent évidemment contrôler la marche de l'affaire, mais ici la loi n'impose pas le Conseil de surveillance. L'article 32 prévoit ce Conseil composé au moins de trois associés et réglemente la surveillance dans les sociétés à responsabilité limitée de plus de 20 membres. Les pouvoirs du Conseil de surveillance sont déterminés par l'article 10 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés par actions. Les membres de ce Conseil n'ont aucune responsabilité en raison des actes des gérants et de leurs résultats, mais ils sont responsables, soit envers la Société, soit envers les tiers, de leurs fautes personnelles dans l'exécution de leur mandat.

En ce qui concerne la formation d'un fonds de réserve, il doit être fait un prélèvement d'un vingtième, soit 5 %, au moins sur les bénéfices annuels et cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve a atteint un dixième du capital social.

Même en l'absence de bénéfices, l'acte de société peut stipuler, pour un temps déterminé, que les sociétaires auront droit à des intérêts sur leurs parts à un taux déterminé et que le montant des intérêts ainsi payés, conformément à l'article 34, doit être compris parmi les « Frais de premier établissement ». Au point de vue comptable, il serait préférable que le montant des intérêts ainsi payés, soit passé directement au chapitre des « Frais généraux » de l'exercice, comme l'autorise le reste de la jurisprudence établie en la matière concernant les sociétés anonymes fonctionnant sous l'empire de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés.

La société, dit l'article 36 de la loi, n'est pas dissoute par l'interdiction, la faillite, la déconfiture ou la mort d'un associé, sauf en ce dernier cas, stipulation contraire des statuts.

Les derniers articles de cette loi prévoient des sanctions pénales concernant les déclarations faussées dans l'acte de constitution de la société, dans l'ouverture d'une souscription publique à des valeurs mobilières pour le compte de la société, dans l'attribution à l'aide de manœuvres frauduleuses, à un apport en nature, d'une évaluation supérieure à sa valeur réelle et dans la répartition de dividendes fictifs.

Plus loin, le paragraphe onze, en son article 40, étend aux sociétés à responsabilité limitée la règle posée par le titre III de la loi du 24 juillet 1867 concernant les dispositions particulières aux sociétés à capital variable, lorsqu'il sera stipulé dans les statuts que le capital social sera susceptible d'augmentation par des versements successifs faits par les associés ou l'admission d'associés nouveaux et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués. Toutefois cette faculté a peut-être un inconvénient, c'est que dans le titre III des sociétés anonymes précitées, il existe un certain article 49, dont voici la teneur : « Le capital social (société à capital variable), ne pourra être porté par les statuts constitutifs de la société au-dessus de la somme de 200.000 francs. Il pourra être augmenté par des délibérations de l'assemblée générale, prise d'un tiers en tiers, chacune des augmentations ne pourra être supérieure à 200.000 francs.

Certes, les statuts des sociétés à responsabilité limitée qui stipuleront la variabilité du capital social seront soumises aux dispositions spéciales définies dans les articles 48 à 54 de la loi de 1867 et il s'ensuit que les dites sociétés n'auront à observer, parmi les articles, que ceux qui ne se heurtent pas aux dispositions de la nouvelle loi.

Le paragraphe douze prévoit également la transformation de toutes les sociétés de commerce en sociétés à responsabilité limitée sous réserve des droits des tiers. Sous la même réserve, l'article 41 de la nouvelle loi établit que les sociétés à responsabilité limitée pourront se transformer en sociétés anonymes.

Pour terminer son rapport, fait au nom de la Commission du commerce, de l'industrie, du travail et des postes chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à instituer des « sociétés à responsabilité limitée », M. Chapal, sénateur, s'exprimait ainsi : « Après une étude attentive du projet de loi soumis à vos délibérations, nous nous estimons fondés à déclarer que ce projet est un acte de justice et de sagesse, qu'il est en présence : intérêts des associés, intérêts des créanciers sociaux, intérêts du public en général. Tous nous paraissent « sauvegardés » d'une façon satisfaisante. Sans doute on aurait pu, sur certains points, apporter quelques améliorations ; mais aucun de ces points ne présente un caractère capital, et la liberté laissée par la loi à la rédaction des statuts permettra dans la généralité des cas, de prévoir les dispositions nécessaires. C'est pourquoi nous demandons au Sénat de donner sa haute sanction au texte voté par la Chambre des députés, qui en combinant une lacune de notre législation, crée une institution appelée à rendre de réels services à notre économie nationale ».

La loi de 1867 avait supprimé l'existence de certaines sociétés créées entre 1863 et 1867 et qui pouvaient se former sans autorisation, à la condition de se soumettre aux prescriptions du code de commerce alors en usage, ainsi qu'aux lois qui avaient existé dans la même époque sous cette forme et faisant partie d'une catégorie de sociétés anonymes, mais lorsque la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés fut promulguée, elles avaient été dissoutes de plein droit.

La loi du 7 mars 1925 les a ressuscitées en leur donnant un statut légal, mais bien différent à celui des sociétés anonymes.

# NOTRE RÉGION

### Her ont commencé, à Saint-Pierre-le-Moignon les fêtes de Jeanne d'Arc

Ces fêtes qui, chaque année, ont un succès si extraordinaire, ont débuté avec un splendide programme qui, jamais.

Présidée par S. G. Mgr l'évêque de Nevers, la Journée Grégorienne que nous avions annoncée fut, sous la direction de Dom David, prieur du Réray, un vibrant cantique à la gloire de la sainte. Un chœur imposant de voix de jeunes filles remplissait une grande partie de la grande nef fourni par plusieurs écoles des diocèses de Nevers et de Moulins, groupées autour de vaillantes chanteuses de la paroisse. Plus de vingt prêtres se pressaient dans le chœur.

La Messe, chantée intégralement en grégorien, fut une merveille de piété et d'art religieux, dans la vieille église remplie de fidèles comme aux grandes fêtes. M. le doyen annonça la réalisation d'une heureuse idée : l'érection d'une confrérie pour les petits enfants, « La Phalange Angélique », placée sous la protection des Anges de Sainte Jeanne d'Arc, ses « Frères » du ciel.

Au début de l'après-midi, conférence de Dom David sur l'Art grégorien, devant une nombreuse assistance qui apprît de l'évêque, conférencier l'importance capitale de la prière chantée pour faire revivre les assemblées des fidèles, l'art d'écouter et de chanter, la facilité relative du chant grégorien, avec exemples à l'appui de cette thèse exposée d'une façon entraînante.

Le panegyrique fut donné par M. l'abbé Gagnières, dont la parole si vibrante sut conquérir et exalter l'auditoire, « aussi sympathique qu'émouvant » qui se groupait au pied de la chaire.

Après avoir rappelé que l'histoire de Jeanne d'Arc est une des pages les plus consolantes de notre histoire, l'orateur la présente comme la plus haute personnification de la Patrie française par la foi avec laquelle elle accepte sa mission et l'amour avec lequel elle la remplit d'une part ; et, de l'autre, par son patriotisme ardent, soutenu par une bravoure poussée jusqu'à l'héroïsme du sacrifice. En terminant, il signala les raisons providentielles de la glorification de Jeanne à notre époque, et adjura son auditoire de puiser dans l'exemple de la Sainte Libératrice le secret de ne jamais douter des destins de la France et la volonté de se faire, à l'image de la Vierge, un cœur rempli de foi, de bravoure et d'esprit de sacrifice pour travailler comme elle au salut de la France.

Le soir, à 20 heures, eut lieu la fête des Enfants. Comme au moyen-âge, une sorte de mystère liturgique chanté dans l'antichambre par les enfants : « anges, petits enfants, Jeanne, ses Saintes... » dans un dialogue touchant, discrètement mimé, laissant un souvenir inoubliable.

En résumé, belle journée pour la gloire de Sainte Jeanne d'Arc, pour la piété et la restauration de la vraie prière liturgique.

Demain dimanche, 11 octobre, clôture des fêtes. Les messes de communion seront dites à 7 h. 30 et 8 h. 30. A 10 heures, messe pontificale par S. G. Mgr. de Guébriant, archevêque de Metz, accompagné de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers, et de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers.

A 14 h. 30, vêpres solennelles ; panegyrique par le R. P. Miel, de la Société de Jésus.

A l'issue des vêpres, manifestation patriotique à la statue de Jeanne d'Arc.

Demain dimanche, 11 octobre, clôture des fêtes. Les messes de communion seront dites à 7 h. 30 et 8 h. 30.

A 10 heures, messe pontificale par S. G. Mgr. de Guébriant, archevêque de Metz, accompagné de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers, et de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers.

A 14 h. 30, vêpres solennelles ; panegyrique par le R. P. Miel, de la Société de Jésus.

A l'issue des vêpres, manifestation patriotique à la statue de Jeanne d'Arc.

Demain dimanche, 11 octobre, clôture des fêtes. Les messes de communion seront dites à 7 h. 30 et 8 h. 30.

A 10 heures, messe pontificale par S. G. Mgr. de Guébriant, archevêque de Metz, accompagné de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers, et de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers.

A 14 h. 30, vêpres solennelles ; panegyrique par le R. P. Miel, de la Société de Jésus.

A l'issue des vêpres, manifestation patriotique à la statue de Jeanne d'Arc.

Demain dimanche, 11 octobre, clôture des fêtes. Les messes de communion seront dites à 7 h. 30 et 8 h. 30.

A 10 heures, messe pontificale par S. G. Mgr. de Guébriant, archevêque de Metz, accompagné de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers, et de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers.

A 14 h. 30, vêpres solennelles ; panegyrique par le R. P. Miel, de la Société de Jésus.

A l'issue des vêpres, manifestation patriotique à la statue de Jeanne d'Arc.

Demain dimanche, 11 octobre, clôture des fêtes. Les messes de communion seront dites à 7 h. 30 et 8 h. 30.

A 10 heures, messe pontificale par S. G. Mgr. de Guébriant, archevêque de Metz, accompagné de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers, et de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers.

A 14 h. 30, vêpres solennelles ; panegyrique par le R. P. Miel, de la Société de Jésus.

A l'issue des vêpres, manifestation patriotique à la statue de Jeanne d'Arc.

Demain dimanche, 11 octobre, clôture des fêtes. Les messes de communion seront dites à 7 h. 30 et 8 h. 30.

A 10 heures, messe pontificale par S. G. Mgr. de Guébriant, archevêque de Metz, accompagné de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers, et de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers.

A 14 h. 30, vêpres solennelles ; panegyrique par le R. P. Miel, de la Société de Jésus.

A l'issue des vêpres, manifestation patriotique à la statue de Jeanne d'Arc.

### A Saint-Sauveur, on repose le fondateur des Sœurs de Nevers on fétera la Bienheureuse Bernadette

Nevers, dans des fêtes splendides, honora Bernadette, dont il garda le souvenir. Saint-Sauveur est, lui aussi, gardien d'un tombeau, celui de Dom de Laveyne, le fondateur des Sœurs de Nevers.

Saint-Sauveur, berceau de la Congrégation religieuse à laquelle appartient Bernadette, va honorer la glorieuse fille de Dom de Laveyne, dans un Triduum qui sera présidé par Mgr. Châtelet, évêque de Nevers, et dont voici le programme :

Vendredi 16 octobre : A l'église paroissiale : le soir, à 20 heures, sermon par M. l'abbé Gaudry, chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre de Nevers, salut solennel.

Samedi 17 octobre : dans la chapelle du couvent, à 7 heures, messe de communion par Mgr l'évêque.

Allocation par M. l'abbé Poitou, curé de Saint-Benoît-d'Évailles.

Le soir, à 15 heures, vêpres. Allocation par M. l'abbé Richard, curé de Saint-Bourdon. Salut solennel.

A l'église paroissiale, à 20 heures, sermon par M. l'abbé Autissier, curé de Rouy. Salut solennel.

Dimanche 18 octobre : à 7 heures, messe au couvent.

A l'église paroissiale, à 8 heures, messe de communion dite par Mgr l'évêque. Allocation par M. l'abbé Gaudry.

A 10 heures, grand'messe. Allocation par M. l'abbé Jeannot, vicaire de Saint-Jacques de Cosne.

A 15 heures, clôture. Vêpres. Sermon par M. l'abbé Gaudry. Chant du « Te Deum ». Salut solennel.

Pendant les fêtes du Triduum, les chants seront exécutés par la Schola Grégorienne de la paroisse.

### Près de Saint-Malo, un incendie détruit des bâtiments d'exploitation Les dégâts sont très importants

Un incendie s'est déclaré l'autre soir, dans les bâtiments d'exploitation de Mlle veuve Corber, au hameau des Carrés. La paille et le foin qui comblaient ainsi que des lapins et une importante quantité de légumes et de noix furent la proie des flammes.

Le feu gagna bientôt d'autres bâtiments appartenant à M. Jarrault, aubergiste, et à Mme Gilles.

Devant la violence du feu, tous secours furent impuissants et on dut se résigner à laisser le feu faire son œuvre.

Les dégâts, couverts en partie par des assurances, sont très importants.

### 5<sup>e</sup> foire gastronomique de Dijon

Depuis plusieurs semaines les magnifiques emplacements réservés à la Foire Gastronomique ont été aménagés de légumes et de noix. Les dégâts sont très importants.

Bienloti les décorateurs, tapissiers et électriciens s'en emparèrent à leur tour pour réaliser un ensemble en France par l'importance, le luxe et le goût.

Les halls et emplacements qui occuperont plus de 25.000 mètres carrés seront entièrement prêts pour le jour de l'ouverture, 7 novembre.

Le soir, à 20 heures, eut lieu la fête des Enfants. Comme au moyen-âge, une sorte de mystère liturgique chanté dans l'antichambre par les enfants : « anges, petits enfants, Jeanne, ses Saintes... » dans un dialogue touchant, discrètement mimé, laissant un souvenir inoubliable.

En résumé, belle journée pour la gloire de Sainte Jeanne d'Arc, pour la piété et la restauration de la vraie prière liturgique.

Demain dimanche, 11 octobre, clôture des fêtes. Les messes de communion seront dites à 7 h. 30 et 8 h. 30.

A 10 heures, messe pontificale par S. G. Mgr. de Guébriant, archevêque de Metz, accompagné de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers, et de Mgr. de Saurin, évêque de Nevers.

A 14 h. 30, vêpres solennelles ; panegyrique par le R. P. Miel, de la Société de Jésus.

### SANCERRE TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

— 50 francs d'amende à Gaston Jourdain, 36 ans, entrepreneur de maçonnerie à Sury-près-Léré, pour coups portés à sa mère et à sa sœur.

— 30 francs d'amende avec sursis pour défaut de certificat d'immatriculation à Louis Blampin, marinier à bord du bateau « Le Brû » (n° 100) appartenant à R. Guéneau, 18 ans domestique agricole chez M. Loups à « La Brosse », commune de Léré, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— 50 francs d'amende avec sursis à Yvonnet, 25 ans, cultivateur à Saint-Léger-le-Petit, pour destruction de clôture au préjudice de Mme veuve Boutour, née Marie Gentil, ménagère.

— Hippolyte Sarnet, 32 ans, ancien marinier, demeurant actuellement à Saulieu, pour avoir porté atteinte à l'honneur de son patron pour escroquerie d'un somme de 100 francs au préjudice des établissements « Pollet et Chauveau » de Beffes, est condamné à 8 jours de prison avec sursis.

Etat civil : — Isidore Ragu, 87 ans, boulangère, épouse de Georges Hélon.

### VIERZON MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE

Le gouvernement vient d'attribuer la médaille de la famille française à Mme Pierre Chevalier née Arbel.

M. Chevalier est administrateur de sa Société française de matériel agricole et industriel.

### COMITE DU MONUMENT AUX MORTS

Le comité du monument aux morts de la grande guerre a tenu sa première séance à la mairie de Vierzon-Ville sous la présidence de M. Pérault, maire et député de Vierzon.

Il a procédé à la nomination de son bureau qui a été ainsi constitué à l'unanimité :

Président, M. Pérault, vice-présidents, Mme Lessot, M. Garapin, M. Thomas ; secrétaire, M. Frossier ; trésorier, M. Leclerc.

Le maire a fait connaître que la ville avait voté 20.000 francs à titre de premier versement et que l'on était en droit d'espérer de l'Etat une subvention très forte, comme indemnité de la valeur des terrains cédés aux sépultures des militaires inhumés au cimetière de Vierzon.

### SAINTE-MARTIN-DES-CHAMPS Bicyclette non éclairée.

— Louis Chateau, 21 ans, domestique chez M. Laveugnon, à la ferme du « Petit-Doux-Lions », qui roulait sur une bicyclette non éclairée malgré l'obscurité, s'est vu dresser procès-verbal.

Police sur les chiens. — Henri Pelletier, 15 ans, domestique chez M. Reguette, cultivateur, qui avait laissé le chien de son patron non muni d'un collier avec la plaque d'identité réglementaire, a été gratifié d'un procès-verbal.

Sans lanterne. — Procès-verbal a été dressé contre Louis Viot, 60 ans, entrepreneur de transports à Sancerre, qui conduisait une voiture non munie d'une lanterne allumée, malgré l'obscurité.

### SANCOSINS Subvention.

— Une subvention de 77.000 fr., prélevée sur le produit des jeux, est attribuée par l'Etat à la ville de Sancerre, pour travaux d'hygiène.

### BRINON-SAULREUR Vol.

— Les deux frères Boulon, Raoul, 23 ans et Edouard, 21 ans, cultivateurs à « Fiches-Couturier », commune de Brinon-sur-Saône, avaient mis ensemble une somme de 300 francs dans un portefeuille placé dans une commode fermée à clef et située dans leur chambre à coucher. Ces jours derniers ils se sont aperçus que 250 francs avaient été dérobés.

Plainte a été déposée à la gendarmerie.

### CHATEAUNEUF Contrevenance.

— Une contravenance a été relevée à l'encontre de Louis Bannoux, 50 ans, cultivateur à Venessac, pour défaut de plaque de contrôle à sa bicyclette.

### CULAN Blessé par un cycle-car.

— M. Georges Arnaud, 27 ans, domicilié à Saint-Amand, conduisant un cycle-car, comme il traversait Culan, il heurta Georges Lafaix, 35 ans et le blessa légèrement. Le conducteur du cycle-car fut blessé au front. Procès-verbal a été dressé par la gendarmerie.

### JARS Défait de guides.

— Louis Salmon, 35 ans, roulier, au service de M. Girard, marchand de bois à Ivoy-le-Pré, demeurant actuellement chez Mme veuve Ridel, au Noyer, qui conduisait une voiture attelée de deux chevaux à la file dans laquelle il était muni de guides, s'est vu dresser procès-verbal.

### BOURGES Un plafond s'effondre à la direction des postes

Un accident s'est produit à la direction des Postes. Par suite de vétusté, une partie du plafond du salon s'est écroulée.

Par bonheur, personne ne se trouvait dans la pièce.

Le directeur, M. Taillemite, et sa fille venaient d'en sortir peu de temps auparavant. On n'a donc à enregistrer que des dégâts matériels.

### Deux militants anarchistes sont condamnés en correctionnelle à un et trois mois de prison

Le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire de poursuites intentées pour placardage d'affiches anarchistes contre le citoyen Guyot et l'afficheur.

Le citoyen Guyot a été condamné par défaut à trois mois de prison et 500 francs d'amende, l'afficheur à un mois et 500 fr. d'amende.

— M. Barry, ancien directeur à Bourges de la Prévoyance de l'Ouest, est condamné pour abus de confiance à six mois de prison avec sursis et 25 francs d'amende.

### Cour d'appel

Plusieurs jeunes gens de Neuilly-en-Dun et de Bannegon avaient été condamnés à des peines variant de 10 jours à un mois de prison avec sursis et à 100 francs d'amende pour outrages à la pudeur. La Cour a élevé la peine comme suit :

— Joseph Lamoureux, trois mois de prison avec sursis ; Georges Guyot, Marcel Dagois, Louis Moreau, Lucien Maughin, Marcel Labérol, Louis Thibier, Louis Perrin et Victor Poutret, à un mois de prison avec sursis et tous à 200 francs d'amende.

— Le jeune Georges Fénelon, 19 ans, couvreur à Bourges, avait été condamné à six mois de prison pour outrages à l'adjoint Girard, du 511 régiment de chars de combat. La Cour confirme, mais réduit la peine à un mois et 50 francs d'amende.

— André Jourca, 36 ans, manoeuvre, sans domicile fixe, qui s'était fait servir un repas sans le payer dans un restaurant de Pougny, avait été condamné à 6 mois de prison par le tribunal de Nevers. La Cour confirme.

### LIGNES DE CHATEAUMONTAIGNE-MARÇAIS-SAINT-FLORENT

Service des trains spéciaux A. Ligne de Châteaumontaigne à Saint-Amand.

Le lundi 9 octobre : 1° Le train 1787 ; Châteaumontaigne (départ) à 11 h. 18 ; Saint-Amand-Montrond (arrivée), 5 h. 42.

Croisement à Saint-Amand-Montrond avec le train n° 180.

Le train spécial A de Saint-Amand-Ville à Marçais ; Saint-Amand-Ville (départ), 15 h. 45 ; Saint-Amand-Montrond, 19 h. 30 ; Orleans, 16 h. 27 ; Marçais (arrivée), 16 h. 40.

Le train donnera la correspondance du train 1205 de Marçais à Saint-Florent.

B. Ligne de Marçais à Saint-Florent.

Le lundi 9 octobre : Le train 1203 ; Lignières (départ), 4 h. 25 ; Saint-Amand-Montrond (arrivée), 5 h. 42, sera mis en marche ainsi que les trains du lundi entre Saint-Florent et Marçais 1204 et 1205.

### NOMINATIONS DANS LE CLERGE

M. l'abbé Méry, curé de Saucelles, est nommé professeur à l'école Saint-Martin de Fontgombault.

M. l'abbé Cerisier, prêtre du diocèse de Blois, est nommé curé de Fontgombault, avec le vicariat de Saucelles.

### CONSEILS MUNICIPAUX

Par arrêté préfectoral du 6 octobre 1925, l'ouverture de la session de novembre des conseils municipaux, a été fixée au dimanche 8 novembre 1925.

### LIGNE DE BOURGES A LAUGERE

Mise en marche de trains spéciaux entre Bourges P. O. et Laugère, le dimanche 18 octobre à l'occasion de la fête patronale de Laugère.

Spécial A. — Bourges P. O. (départ), 9 h. 50 ; Bourges-Ville, 9 h. 55 ; Laugère, 10 h. 04 ; Gernigny (G. L.), 10 h. 10 ; Laugère (arrivée), 10 h. 15 ; Laugère-Lochy, 10 h. 27 ; Soulangy, 10 h. 34 ; Laugère (arrivée), 10 h. 38.

Spécial B. — Laugère (départ), 23 h. 00 ; Soulangy (G. L.), 23 h. 05 ; Laugère, 23 h. 15 ; Gernigny (G. L.), 23 h. 20 ; Bourges-Ville, 23 h. 25 ; Bourges P. O. (arrivée), 23 h. 30.

### REPRISE DES COURS A LA BITURIGE

La section féminine reprendra ses cours d'éducation physique et de gymnastique harmonique le mardi 27 octobre courant, à 19 heures, dans sa salle de la rue Galliéni.

Les vacances étant terminées, les parents des pupilles sont informés que les cours reprendront les lundis et jeudis, de 18 à 19 heures, au Gymnase de la rue Galliéni.

Ces cours comprennent des leçons d'éducation physique inspirées des dernières méthodes : mouvements d'ensemble, agrès, danses, etc. Tout exercice acrobatique y est formellement interdit.

Les dimanches, de 9 heures à 11 heures, du matin, et le temps le permet, des leçons d'éducation physique en plein air auront lieu au Stade de la route de La Charité.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à M. Lanolle, secrétaire, 75, Butte d'Archelet, ou chez le président, M. Legrand, Centre Hôtel.

Renversé par une camionnette. — Jeudi, vers 16 h. 30, M. Alexandre Ansté, 46 ans, ouvrier camionneur, demeurant à Asnières, se trouvait arrêté place de la Gare, tenant sa bicyclette à la main. Une camionnette, débouchant de l'avenue à toute vitesse, le renversa. Il fut transporté chez le docteur Vergnes, qui lui prodigua ses soins. Son état ne semble pas inspirer d'inquiétude. L'automobiliste, qui ne s'est pas arrêté, est activement recherché.

Etat civil : — Madeleine Dodu, au Pressoir Joutel ; Pierre Bertrand, rue Taillegrain.

Décès. — Marie Delaunay 84 ans, rue Taillegrain ; Marguerite Lambert, 78 ans, rue de Dun.

### SAINTE-AMAND

Etat civil : — Raymond Remlon, avenue Wilson ; Marcel Sierra, rue de Juranville ; Odette Mathiot, rue du Cheval-Blanc ; Lucette-Léoniline Doulet.

Publications de mariages. — Roger Fayot, commis de Trésorerie, et Hélène Bernard ; Louis Sanglier, typographe, et Germaine Pactat, typographe.

Mariages. — Henri Jourdain, ouvrier en chaussures, et Marie Prault, à Saint-Amand ; André Weber, plombier-couvreur, et Marie Maillet, lingère.

Décès. — Alphose Chartier, 86 ans, rue d'Anserilly ; Marie-Thérèse Mégnier, épouse Fromentau, 67 ans, avenue Wilson.

### MENETOU-GOUTIERE

Un conseil municipal. Le dixième tour de scrutin pour l'élection de conseillers municipaux en remplacement de M. Louis Naudin, a donné les résultats suivants : inscrits, 266 ; votants, 192 ; M. Contant François, 117 voix, élu ; M. Naudin, 46 ; M. Verdier, 27 voix.

ALLER

MOULINS

Le Ministre de l'Agriculture sera officiellement représenté à l'Exposition d'Aviculture

Sur la démarche commune de quelques parlementaires de l'Allier et du Préfet, M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, vient d'adresser à MM. le préfet de l'Allier, Marcel Régnier, Albert Peyronnet et Beaumont, sénateurs de l'Allier, Lamoureux, député, rapporteur général du budget, et Boudet, député, maire de Moulins, la lettre ci-après :

Vous avez bien voulu me demander de venir visiter le 25 octobre, l'Exposition Nationale d'Aviculture et d'Ornithologie, organisée à Moulins, par la Société d'Aviculture « Le Bourbonnais-Club » et la Société d'Ornithologie de l'Allier, et de présider la distribution des récompenses de la Prime d'Honneur.

Toutefois, étant très désireux de témoigner, par ma présence, tout l'intérêt que je porte à l'œuvre entreprise par les Sociétés en question, mais je suis retenu par des engagements antérieurs. Toutefois, je me ferai un plaisir de me faire représenter à cette manifestation, ne pouvant y assister moi-même.

Je vous prie de vouloir agréer, etc.

Nous apprenons que l'exposition d'Aviculture sera particulièrement réussie en ce qui concerne la présentation de collections remarquables et de choix de grande valeur et dont la plupart sont successivement rares.

Étant donné que le Bourbonnais-Club organise son exposition de concert avec la Société d'Ornithologie, qui, de son côté, nous présentera des collections merveilleuses, l'effort a été porté principalement sur le choix et la beauté des races et des spécimens admis à concourir.

Nous verrons à Moulins des choses nouvelles, des oiseaux et des animaux rares en élevage de renards argentés du Canada. Le public sera tenu au courant en temps voulu de toutes les manifestations qui se dérouleront à l'occasion de cette exposition. Notons dès maintenant la cérémonie de la distribution des récompenses de la prime d'honneur du ministère de l'Agriculture, échue en 1924 au département de l'Allier, qui aura lieu le dimanche 25 octobre à 14 heures et qui amènera de nombreux agriculteurs dans la capitale du Bourbonnais.

MONTLUÇON TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Jean Combeau, 18 ans, maçon à Huriel, qui le 1er août eut des violences sur Jeanne Grégoire, 14 ans, domestique chez un cultivateur de Fleuriel, est condamné à 6 mois de prison avec sursis et à 200 francs de dommages-intérêts, envers l'administration de l'assistance publique, partie civile.

Auguste Aucouturier, demeurant au hameau de Bois-Forest, commune de Commeny, a injurié un gendarme dans l'exercice de ses fonctions : 25 francs d'amende avec sursis.

Eugène Pierre, 34 ans, négociant à Saint-Eloy-les-Mines, conduisant une automobile, a heurté, avenue de Néris, la voiture de M. Jean Rousseau, cultivateur à La Goutelle. Il est acquitté.

Georges Tison, 35 ans, contremaître à Montluçon, en passant à bicyclette rue de la Lombardie, renversa M. Pierre Laurant, 74 ans, manoeuvre à Montluçon, qui fut assez sérieusement blessé.

Le tribunal renvoie l'affaire pour entendre la victime de cet accident, qui n'a pu se présenter l'audience.

Alexis Daumy, 25 ans, ingénieur, 42, avenue de la Bourdonnais, à Paris, est entré en collision avec M. Pierre Bignat, 19 ans, lequel était à bicyclette. M. Bignat fut contusionné et sa bicyclette complètement brisée : 25 francs d'amende.

Armand Loulleux, 38 ans, négociant à Angers, traversait le lieu dit « Les Tartasses », non loin de La Chapelle-aux-Bois, lorsqu'il heurta Mme Marie Daumy, 53 ans, défilant, qui tentait de chasser ses oies qui embarrassaient la route. M. Loulleux est acquitté.

Jean Poujet, 24 ans, chiffonnier à Montluçon, a heurté avec sa camionnette M. Pierre Gillet, 42 ans, employé au P.-O., lequel était à bicyclette, constamment à ce dernier quelques contusions sans gravité : 16 francs d'amende.

Constant Ganet, 19 ans, manoeuvre à Montluçon, a été surpris à la gare de Montluçon, au moment où, venant de dérober la bicyclette d'un des quais de la gare, il en examinait le contenu.

Comme il a déjà été condamné pour vol d'une bicyclette, il fera trois mois et un jour de prison.

Henri Auzel, 19 ans, manoeuvre à la gare d'eau, à Montluçon, a volé du pain d'épices dans une caisse, 8 jours de prison.

Pierre Suiet, 19 ans, sans domicile fixe, a été surpris à dérober, dans une maison à Montluçon, une bicyclette appartenant à M. Jean Auclair, cultivateur à Chevillon, fut surpris par le propriétaire et ne put dérober qu'une paire de chaussettes.

Antoine Glacé, 39 ans, propriétaire à Treignat, a été surpris en train de voler, dans un champ, le produit appartenant à M. Mas, commune de Treignat. Le tribunal met l'affaire en délibéré.

Louis Veraine, 56 ans, journalier à Auzeville (Creuse), a été surpris à Teillet-Argeot, alors qu'il est âgé de 56 ans, le 2 novembre 1924, à 5 ans d'interdiction de séjour dans le département de l'Allier. Comme il a subi 12 condamnations, il est condamné à 2 mois de prison.

Jean-Marie Cormeille, 20 ans, étant ivre, a porté des coups à M. Pierre Soudryer, sans aucune provocation de la part de ce dernier, 50 francs d'amende.

Jean Dufresne, 60 ans, cultivateur à Saint-Nicolas, a été surpris par son fils, 64 ans, cultivateur à Bois-Aubin, 25 francs d'amende avec sursis.

Alexandre Micaud, 30 ans, employé au P.-O., a, au cours d'une discussion, frappé sa belle-sœur, Mme Broil, 16 francs d'amende avec sursis.

Trouvailles. — Trouvé une manivelle d'auto. La réclamer à M. Pinguet, 123, impasse avenue de Néris ; trouvé une coupe de la Banque de France ; la réclamer à M. Serre, brigadier de police, au 2<sup>e</sup> arrondissement.

Accidents du travail. — Gilbert Desgranges, 55 ans, déballeur aux hauts fourneaux, s'est blessé à la main droite ; Edmond Couturier, 27 ans, manoeuvre de la centrale de Fraillon, en montant un échafaudage s'est blessé à la jambe droite ; Alexandre Seigneur, 30 ans, ouvrier aux hauts fourneaux, s'est enfoncé une pointe dans la main gauche ; René Gagnepain, 19 ans, ouvrier aux hauts fourneaux, a été brûlé aux deux bras par une projection de fonte ; Vincent Martin, 30 ans, fondeur aux hauts fourneaux, a été blessé au pied gauche ; Alexis Dupuis, 49 ans, tourneur aux hauts fourneaux, s'est blessé à la jambe et au doigt ; Louis Bouchard, 21 ans, ouvrier chez M. Simonneau, s'est brûlé avec de l'eau bouillante ; François Gizekai, 30 ans, décapeur aux usines Saint-Jacques, a été blessé à la main droite.

Excès de vitesse. — Procès-verbal a été dressé contre M. Marcel Diat, 26 ans, demeurant à Montluçon, qui a excédé la vitesse de la République, avec sa motocyclette.

Chien égaré. — Un chien robe marron clair, errant sur la voie publique, portant un collier rouge et blanc, a été déposé à l'abattoir de Montluçon, où on peut le réclamer.

Etat civil. — Naisances. — Raymond Favrier, rue du Gour-du-Puy.

Publications de mariages. — Michel Ghibaud, manoeuvre, 39, rue de la Presse, à Montluçon, et Marie-Louise Rioufey, 33 ans, à Montluçon ; Joseph Raspail, verrier, 7, rue Sainte-Anne, à Montluçon, et Léa Ducau, couturière, rue Pierre-Leroux, à Montluçon ; René Guilhaud, employé de commerce à Montluçon, et Victoria, épouse de René Guilhaud, à Montluçon ; René Blain, employé au chemin de fer à la Loue de Montluçon, et Mélanie Limoges, au Grand-Mas de Saint-Angel ; Rahab ben Salah Bousmaha, mécanicien, 45, rue de la Gloriette, et Marie Madeleine Hérandet, 36, rue de Chambet, Montluçon.

VILLEFRANCHE-D'ALLIER Distinction honorifique. — M. Gilbert Denis, propriétaire-agriculteur, vient d'être nommé chevalier du mérite agricole.

ZEURE A qui le parapluie ? — Un parapluie a été oublié au bureau de poste d'Yzeure. Le réclamer.

Etat civil. — Relevé du mois de septembre : Naisances. — Jeanne-Claudine François, à Rancy-d'Yzeure ; Jean-Baptiste Vial, rue Lenôtre ; Roger-Claudius Gonin, à Gohet ; Jacques-Georges Martin, rue Pegoud.

Mariages. — René Girard, employé des P. T. T., rue d'Adjudant-Roulet, et Marie-Louise Masseret, comptable, à Moulins, rue de Dezize ; Joseph David, employé au P.-L.-M., rue des Trois-Pressoirs, et Marie-Hélène Laurent, modiste, rue Monteboury ; Eugène-François Favrier, menuisier-ébéniste, et Emilienne Mussier, à Moulins ; Jean-Jaures, Lucien Bigolet, cultivateur, rue de Dezize, et Gabrielle Mazellier, au Mont de Lusigny ; André Leroy, cultivateur à Saint-Bonnet-d'Yzeure, et Simone-Pauline Legrande, domestique à Moulins ; René Cantat, négociant en vins à Saint-Bonnet-d'Yzeure, et Camille-Marie André, à Tanvilleville (Meurthe-et-Moselle) ; Hervé-Marie-Joseph-Fernand de la Selle, lieutenant au 51<sup>e</sup> C. C. professeur à l'École militaire d'infanterie de Saint-Maixent, et Anne-Antoinette Guillemette-Marie Muret, au château de Plaisance ; Pierre Gonnat, cultivateur à la Balâtre, et Jeanne Delcinq, cultivatrice à Genettes ; Nicolas Bremond, négociant, rue Bernard-Palissy, et Marie Bonnière, couturière à Moulins.

Decès. — Maurice-Marguerite-Renée Girard, rue Bernard-Palissy ; Paulette Chapon, épouse Emile-Zola ; Jean-Auguste Lavallée, boulevard Jean-Jaures ; Catherine-Vauvillain, épouse Caza-droix, et Adjudant-Réau ; Péronille Charbonnier, veuve Macherer, rue de l'Arrière ; Octavia Vacheron, route de Genettes ; Charles-Laurent Masson, rue Lamarine ; Agathe-Madeleine Montagne, veuve Beaujon, avenue de Saint-Bonnet.

LA REVUE HEBDOMADAIRE La Revue hebdomadaire publiée dans son numéro du 29 septembre.

Le tour de la France nouvelle : Le jeune Dauphiné. A propos de l'Exposition de la houille blanche à Grenoble, par Marcel Provence ; Le Génie d'Edgard Poe, Poe et la Femme, par Camille Mauphrat ; Reverrons-nous la guerre ? Les changes de paix.

Consuls aux nouvelles venues, pour se rendre à vivre. Brochure in-16, P. 2-75 chez Bouleau, Villa Édouard-Marcel, à Wimeroux (P.-D.-C.). C'est le livre du moment.

NEVERS

C'est demain la clôture de l'Exposition artistique

Demain dimanche 11 octobre, à 14 heures, au Hall du Champ de Foire, aura lieu le tirage de la tombola organisée par la Société Artistique de la Nièvre.

Cette tombola est spécialement réservée aux membres de la société et aux acheteurs du catalogue (chaque carte de sociétaire et chaque catalogue portant un numéro de la tombola).

A cette occasion, nous rappelons que l'Exposition terminera ses portes ce même jour, à 18 heures. Les personnes qui, pour une raison quelconque n'auraient pu encore visiter le salon pourront, chaque carte de sociétaire et dernier dimanche, il n'est pas un Neversien qui ne voudra se rendre compte une fois encore du magnifique effort d'art que cet ensemble représente.

Les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les artisans, les arts plus modestes, Robert représentés, également aussi les travaux des élèves des écoles et ces derniers, depuis la rentrée qui visitent l'exposition, sont gagnés chaque jour par l'exemple offert par les meilleurs d'entre eux et par les autres.

L'Exposition, cette année a obtenu un succès sans précédent et nous apprenons d'autre part que le plus vif plaisir que le nombre des sociétaires s'est accru, au cours des visites quotidiennes dans une proportion importante. Citons quelques noms nouveaux inscrits MM. Auger, Barbeau, A. Berthel, Besume, Bluzat, André Brun, Chenu, Carmantrand, Desvange, Mlle Divert, Duché, Feyssie, Gallier, d'Hocquely, Hubert, Joly, Jeanjean, M. Josselin, Jamot, Dy Lemoine, Comte, Simonet, M. Josselin, Duchet, Mignot, Cogné, Bourbon, Beauquelin, Durand, Arriat, etc. etc.

Les artistes exposant habitant Nevers sont instamment priés de retirer leurs œuvres, du lundi 12 au mercredi 14 inclus.

LA DOULEUR

Intermède : OLLA, comique jongleur

BREVET ELEMENTAIRE

Voici les résultats de la 2<sup>e</sup> session de 1925 :

Apprentis. — MM. André Bonnot, cours complémentaire de Châteauneuf ; Henri Garnier, cours complémentaire de Châteauneuf ; Georges La Croix, de Corvol-Orquevaux ; Pierre Laidet, de Clamecy ; Jean Bazouille, C. C. Châteauneuf.

Apprentis. — Mlle Marguerite Bernamont, de Clamecy ; Thérèse Bonnot, Cours complémentaire de Nevers ; Alice Bonodot, d'Isenay ; Louise Bouquierot, Cours complémentaire de Cosne ; Germaine Briat, C. C. Nevers ; Denise Colas, de Cergy-la-Tour ; Henriette Convers, Ecole publique d'Isigny ; Simone France, C. C. Nevers ; Ernestine Gentier, Ecole primaire supérieure de Clamecy ; Fernand Jardet, C. C. Nevers ; Suzanne Lenoir, de Cergy-la-Tour ; Henriette Macé, de Nevers ; Georgette Michard, de Clamecy ; C. C. Nevers ; Jeanne Mousset, E. P. S. Clamecy ; Marguerite Moutot, C. C. Nevers ; Suzanne Nicole, Cours complémentaire de Châteauneuf ; Marthe Nizet, Cours complémentaire de Guéigny ; Thérèse Nizet, de Clamecy ; C. C. Nevers ; Laurent Orient, de Cergy-la-Tour ; Henriette Perruchon, C. C. Nevers ; Germaine Pieuchot, C. C. Guéigny ; Simone Plissard, C. C. Nevers ; Jeanne Provost, Cours complémentaire de Luzay ; Clotilde Remy, C. C. Nevers ; Christiane Théron, C. C. Nevers ; Georgette Velu, E. P. S. Clamecy ; Marie Blin, Cours complémentaire de Vazy.

BREVET D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPERIEUR

Apprentis. — Mlle Jeanne Mousset, E. P. S. Clamecy.

MIREILLE AU THEATRE MUNICIPAL

Si l'on considère le soud et les frais qu'entraîne la mise au point d'une telle représentation, Mireille a droit à toutes nos félicitations. Mlle Darignac (Mireille), dont les habitudes du Cino-Paro ont eu dernièrement l'occasion d'apprécier le réel talent, nous a incarné une « Mireille » en tous points parfaite et douée de toutes grâces qui valait les applaudissements frénétiques de toute la salle.

M. Rosani (Vincent), pour n'être pas précisément le ténor de l'emploi, fut très apprécié. Son timbre est agréable dans le mesuré et sa diction parfaite. Mlle Leyzouze (Sibyl) si appréciée de Faust, fut une Yvonne très bonne comédienne. Nous aurions préféré l'entendre dans un rôle mieux approprié à l'ampleur de sa voix, mais elle tint son rôle avec une belle aisance dans son genre.

Mlle Herbeaux est une divette charmante qui nous fit grand plaisir dans son rôle de Petit Berger, et MM. Raisin et Carpentier surent cueillir leur part de lauriers bien mérités.

Les chœurs et les choristes étaient au point. Mais nous devons une mention toute spéciale à l'orchestre conduit par le maestro Allix, sous la baguette digne nous avons remarqué MM. Fischer et Gonin et un habouiste fort intéressant à entendre.

Que M. Raisin nous donne de temps à autres de semblables spectacles et il peut être assuré de toute la sympathie des diétistes nivernais.

Paroisse de Saint-Pierre. — Demain dimanche, 11 octobre, à 9 heures, messe spéciale pour les hommes et les jeunes gens de la ville.

Concert Yvonne Reclus. — Ce sera le 14 octobre, à 8 heures, que nous aurons le plaisir d'entendre aux côtés de Mme Valette, cantatrice, le grand et célèbre pianiste Eugène Reclus, qui doit sa haute notoriété à son style irréprochable, à sa sonorité orchestrale et à son sens de l'accompagnement.

Le passage de ces deux brillants artistes restera dans les annales musicales de notre ville et nous ne pouvons qu'encourager tous les amis du Grand Art, à venir en nombre applaudir ces deux artistes talentueux au profit de notre musique contemporaine en organisant chaque année, un nombre considérable de concerts dans un but de décentralisation.

Consulter les affiches spéciales et pour tous renseignements, adressez-vous au programme de location à l'avance, s'adresser chez M. Martin, porte de Paris.

Conférence de garnison. — Une conférence de garnison sera faite le 10 octobre, à 14 heures, à la salle d'honneur du 95<sup>e</sup> R. I., caserne Pittié. Sujet traité : Etude sur les cartes en général et la topographie en particulier.

LES CONCOURS DE LA MEILLEURE VACHE DE FRANCE

Sur l'initiative de M. André M. Leroy, chef des travaux de Zootechnie à l'Institut national agronomique, un concours de la meilleure vache de France a été institué.

Les lauréats qui ont produit les meilleurs résultats que le Nord de la France possède déjà maintenant, des vaches dont la lactation dépasse tous les records laitiers et beurriers précédents.

La « Vache-Record du lait » (Reims, de race normande, âgée de 8 ans, inscrite au Syndicat de contrôle laitier et beurrier de l'Orne) a produit en dix mois, 3.835 kilogrammes de lait.

La « Vache-Record du beurre » (Myrthe, de race normande, âgée de 8 ans, inscrite au Syndicat de contrôle laitier et beurrier de l'Orne) a produit en dix mois, 400 kilogrammes de beurre.

Sept vaches du syndicat de contrôle laitier et beurrier de Quivry (Nord), ont donné une moyenne de 6.000 litres à 8.350 litres de lait, en dix mois.

NEVERS

Après de la chasse de Bernadette

Parmi les nombreux personnages ecclésiastiques qui sont venus prier et célébrer la messe après de la chasse de la Bienheureuse Bernadette, nous relevons les noms suivants :

Mgr de la Caze, évêque de Nancy ; Mgr Jacques Sibbald, évêque titulaire de Tibériaire, secrétaire de la Sacré Congrégation des Séminaires et des Universités catholiques ; Mgr Langeli, chanoine de St-Laurent in Damaso, secrétaire de la Chancellerie apostolique ; Mgr Witaker, chanoine de l'Archevêché de Philadelphie (Etats-Unis) ; Le R. P. Le Floch, supérieur du séminaire français à Rome.

Parmi les pèlerinages annoncés, citons le pèlerinage de Canadiens français, prévu le 3 octobre, de Montréal, qui arrivera probablement à Nevers dans la soirée du 13 courant.

Trouvailles. — Réclamé à M. Gauthier Jean, demeurant 15, rue Commandant Barrat, une pochette en soie ; Mme Brunet Honorine, 13, faubourg de Paris, un médaillon avec photo d'enfant ; M. Gagnepain, coiffeur, 6, rue de l'Oratoire, deux parapluies ; un bureau de police, une bicyclette en métal blanc et un bouton de manchette.

Mordu par un chien. — Avant-hier soir, à 16 heures, en passant rue du Commerce, le jeune Jean Chevenard, 12 ans, demeurant chez ses parents, 36, rue de Nièvre, a été mordu au sein gauche par un gros chien insuffisamment muselé, qui suivait une automobile se dirigeant sur Paris.

M. le commissaire de police a prescrit des recherches pour découvrir le propriétaire de cet animal malfaisant.

Malade dans la rue. — Rue du Chemin-de-Fer, M. Alexandre Beau, 78 ans, retraité de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., demeurant à l'Hôtel Foch, même rue, a été atteint d'un syncope et s'est effaîssé sur le trottoir. Dans sa chute, ce vieillard s'est blessé assez sérieusement au visage. Il a été aussitôt relevé par les agents et conduit à la pharmacie Reuilhon, où il a reçu des soins et ensuite à son domicile.

Etat civil : Publication de mariage. — Maurice Bourcier, monteur, rue de Fourchambault, 36, et Angèle Fromont, à Chevignay.

KURSAAL GINE-PALACE

Les Loups de la Frontière (Pièce sensationnelle) BLEU, chanteur fantaisiste

POUR TOUTES ASSURANCES SUR LA VIE

adressez-vous au « PHENIX », 33, rue La Fayette, Paris, (9<sup>e</sup>), entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat. Parce qu'il faut rechercher avant tout les garanties les plus solides pour l'avenir quand il s'agit d'une opération de longue durée comme l'assurance sur la vie. Le « PHENIX » agit depuis plus de 30 ans des polices « complètes » comportant les clauses les plus libérales et une participation aux bénéfices.

L'ENTREPOT DE CHARBONS

à Nevers, vous trouverez des charbons de terre choisis, recablés et de qualité supérieure aux plus bas prix, livrés en Sacs plombés de 50 kilos garantis. Téléphone 3-3.

Dimanche 11 Octobre et DIMANCHES SUIVANTS à 8 heures 1/2

BAL-SOIRÉE AUX SALONS VAUBAN Modern Jazz

Le tenue de soirée est de rigueur. Prix d'entrée : Messieurs, 5 fr. ; Dames, 3 fr.

LOCATION D'AUTOMOBILES

Mariages, Courses, Promenades, Excursions en VOITURE LITONNEE 12, rue Claude-Tillier. — Téléphone : 133

MAJESTIC-PALACE

Vendredi 9, Samedi 10, Dimanche 11 octobre, un des plus grands films français (succès)

L'Arriviste

Grande partie de music-hall : Les Basmas (de l'Empire) ; Lorenzo au Casino de Paris.

LA MANIFESTATION D'ELEGANCE « AUX DAMES DE FRANCE »

Jeu et vendredi 9 octobre, à 10 heures, dans les vastes Magasins « AUX DAMES DE FRANCE », une véritable fête d'élegance devant une nombreuse assistance composée de tout Nevers.

Cette grande manifestation s'est déroulée dans un cadre merveilleux de verdure, sous les feux multicolores des rampes électriques et avec le concours d'un orchestre choisi, sous la direction du Maître Robineau.

Nous reviendrons dans le prochain article sur le programme détaillé de cette foire exposition.

MONTIGNY-SUR-CANNE

LA VIEILLE FOIRE D'OCTOBRE AURA LIEU DEMAIN ET APRES-DEMAIN

Le territoire de la commune n'étant plus décalé infecté par la fièvre aphteuse, la grande foire d'octobre (dite Vieille foire), se tiendra comme des années précédentes, demain 6 octobre, 11 octobre, pour le menu bétail, et le lundi 12, pour les chevaux.

SAINT-BENIN-DES-BOIS PERDU une GENISSE, de dix-huit mois, au Troncay, Cne de Saint-Benin-des-Bois. Ecrire au Comité de SAINT-MARIE, château de Saint-Martin, par Saint-Saulge (Nièvre).

SAUVIGNY-LES-BOIS VACHE blanche, de 5 ans, maigre, s'est échappée des prés de Tracy, dans la nuit du 8 au 9 octobre. Prière de prévenir M. JACQUEMONT, à Tracy, Cne de Sauvigny-les-Bois, Nièvre.

COMPARAISON DU MAIS A L'AVOINE POUR LE CHEVAL

COSNE

Les Hirondelles de Cosne. « Les Hirondelles », gymnastique féminine « Les Hirondelles », a été organisée par la commune de Cosne, et sera donnée en ville demain dimanche 11 octobre. Suivant les instructions données par la municipalité, les productions de la société seront exécutées, place Saint-Agnan, de 14 h. 30 à 15 heures 30, et présenteront des mouvements gracieux de gymnastique française, Programme : 1<sup>o</sup> Marches et évolutions ; 2<sup>o</sup> gymnasiologie française, 3<sup>o</sup> lancer de balles ; 4<sup>o</sup> visions artistiques ; 5<sup>o</sup> les Girlandes, 6<sup>o</sup> les Girlands des Fleurs, 7<sup>o</sup> les Rondes, et la Grande H. de Vol des Hirondelles ; 8<sup>o</sup> les Piprenelles (danse scolaire).

La Cosnoise. — Le comité de notre vieille et vaillante société de gymnastique « La Cosnoise », rappelle que c'est demain dimanche 11 octobre, à 15 heures, que se tiendra, place de la Gare, sa séance annuelle, clôturant les fêtes de Saint-Martin. Cette séance sera donnée au mois de septembre, à cette occasion, un programme des plus variés a été élaboré par la commission technique. Outre le classique travail aux divers appareils, ont nos champions obtiennent toujours de beaux succès, grâce à leurs mouvements d'ensemble de la section masculine et les mouvements rythmiques et musicaux de la section féminine, qui sont toujours très appréciés. Les pyramides d'une combinaison originale et audacieuse, deux numéros qui ont déjà fait sensation dans les derniers concours, ont été ajoutés à ce programme de choix.

Le grand nombre d'élèves, garçons et filles, qui se rendront sur les rangs, donnera à l'endroit, à cette séance, un éclatant succès.

Etat civil : Naisances. — André Lachenal, 96, rue de Paris ; René Paulon, 98, rue de Donzy ; Jacqueline Derrin, 96, rue de Paris ; Georges Fontvielle, 2, rue des Forges.

Publications de mariages. — François Maréchal, ingénieur de l'Institut électrotechnique de Grenoble, attaché à la C. P.-L.-M., et Ethelienne Barre, tous deux à Cosne ; Victorien Tessier, voyageur de commerce à Cosne, et Thérèse Albert, à Donzy (Nièvre).

Decès. — Louis Guayrard, 63 ans, journalier, 66, rue de Paris ; Jules Pimpel, 40 ans, sur veillant-chef de la maison d'arrêt de Cosne, 10, rue Alphonse-Baudin ; Jean-Baptiste Boursin, 76 ans, garde de navigation en retraite, 12, quai du Sautin.

CHATEAU-CHINON

Installations. — MM. Jean-Baptiste Roux, avocat, et Jouanneau, juge suppléant retiré, ont été nommés juges suppléants de la Cour d'Appel de Besançon, par décret du 15 septembre 1925, ont été installés le 6 octobre à l'audience publique du tribunal civil de Château-Chinon, le premier comme procureur de la République et le second comme juge suppléant rétribué.

CHARENTAY-SAINT-IMBERT

Contrôle médical des pupilles de la nation. — La visite collective des pupilles de la nation, en résidence dans la commune, aura lieu le 14 courant, à 14 heures, par M. le docteur Kyriacos, à la salle de la mairie.

Etat civil : Decès. — Jeanne Petit-Renaud, au Coulaux, 80 ans.

FOURCHAUMBAULT

Amicaux des Mutués. — Les camarades sont invités à assister à la réunion générale extraordinaire qui se tiendra demain dimanche 11 octobre, à 14 heures, salle du marché couvert. Les adhérents qui n'auraient pas été touchés par leur convocation sont priés de considérer la présente avis comme en tenant lieu.

LA CHARITE

Naisances. — Georges Raffatin, faubourg de Loire.

Publications de mariages. — François Piedraux, employé de bureau à Paris, 62, rue d'Orléans, et Gilberte Linard, caissière, à La Charité, Roger Altun, mécanicien à Garchizy, et Eugénie Hautin, employée de commerce, à La Charité.

Decès. — Léonie Blanquet, 10 jours.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

Statistique de la mortalité. — Il a été abattu et livré à la consommation pendant le mois de septembre : 16 veaux ou vaches ; 26 veaux ; 15 outons ; 43 porcs.

Etat civil du mois de septembre : Naisances. — François Baron, faubourg de Moulins ; François Bringuault, à la Font-Venise.

Publications de mariages. — Joseph Morlan, retraité à Saint-Pierre, et Jeanne Lagoutte, à Sougy (Nièvre) ; Pierre Gilot, télégraphiste à Langeron, et Marcelle Morfant, sténo-dactylographe à Saint-Pierre-Moutier.

Mariage. — Gustave Delmet, agriculteur à Saint-Bazile-de-Meyssac (Corrèze) et Marie-Louise Garriand, à Saint-Pierre-le-Moutier.

Decès. — Jean Tartarin, 76 ans, propriétaire, place au Marché ; René Drouot, 33 ans, faubourg de Nevers ; René Desquière, 30 ans, cultivateur, faubourg de Nevers.

SAINT-SAULGE

Le syndicat d'initiative convoque pour demain dimanche 11 octobre, MM. les éleveurs du canton, à 14 heures, salle de la mairie.

L'objet de cette organisation est d'une foire-exposition primée, concernant les chevaux et poulains de trait de toutes robes et de toutes races nés ou élevés dans la région, ainsi que les veaux inscrits ou non inscrits au Herd-Book de race charolaise-Nivernaise, nommés dans le pays Foire qui se tiendra les 8, 9 et 10 novembre prochains.

SAONE-LOIRE

PARAY-LE-MONIAL
CONSEIL MUNICIPAL

Voici les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de sa dernière réunion.
M. Thiebaut, présenté par le maire, est agréé comme cantonnier municipal.

Accepte la participation de la ville pour la réfection d'un trottoir.
Accepte le devis présenté par la réparation d'une passerelle sur le chemin de Charcey.

LE CREUSOT
Service pharmaceutique. — Demain dimanche le service sera assuré par le pharmacien Rerrin, place de la Molette.

Retraites civiles et militaires. — Les retraités civils et militaires du groupement du Creusot sont informés que le dimanche 25 octobre courant, à midi, un déjeuner amical, présidé par M. Brunot, sera servi à l'Hôtel du Guide.

Accident du travail. — Joseph Fayant, 11-vieux chez M. Thevenin, s'est fait écraser le pied droit par un plateau en fer servant de pont.

UN BATIMENT D'EXPLOITATION EST LA PROIE DES FLAMMES
Alors qu'il était occupé à vendanger avec sa famille et des voisins, M. Gaudet-Chauvet, propriétaire et entrepreneur de battages, demeurant au hameau de Charnay, aperçut une fumée suspecte au-dessus de son bâtiment d'exploitation.

COQUELUCHE
Sirop "ADHOC"
Dépôts : Pharmacies Fourrier, Burdinat, Bourdier, Nevers, Séguin, Gosne, Léchevier, La Charité, Menck, Pougues, Fèvre, Fourchambault, J. Desjeux, Morice, Le Machin, Gerbault, Saint-Sauveur, Vincent, Brinon, Rollot, Fremery, Boyron, Guérigny, Corn, Pouilly, Maclou, Clamecy, Focard, Lormes, Bendel, Corbigny, Chalot, Saint-Houard, Rivier, Luzzy, Suchet, Fours, Peil, Monziès-Engilbert, Roche, Saint-André, Faurio, Moulins, La Guerche. Et toutes pharmacies.

ANEMIES, AFFAIBLIS, EPUISES
L'ALIMENTATION vous rendra COURAGE, FORCE, SANTE
Nevers : M. ARCHIMBAULT, herboriste, 30, rue du Commerce, et ttes. herb. de la région.

Les Rayonnants
Par René d'ANJOU
(Suite)
— Silence, ne prononcez pas ce nom. Allez-vous en, j'aime mieux la solitude que votre odieuse compagnie.

PUY-DE-DOME

A Clermont, une bande de cambrioleurs opérée dans un bureau de tabac

Dans la nuit du 7 au 8, des cambrioleurs inconnus se sont introduits dans un bureau de tabac situé place de Champigny, à Clermont, tenu par M. Pinet. Après avoir fracturé une fenêtre pour pénétrer dans la pièce ils se sont emparés d'une très grosse quantité de tabac et de cigarettes et ont vidé le tiroir-caisse qui, heureusement, ne contenait qu'une somme minime.

Sur la voie ferrée d'Amberl, on découvre le cadavre d'un mendiant
Clermont, 9 octobre, (par téléphone de notre correspondant particulier.) — Le cadavre de Jean Molière, domicilié à Saint-Just-de-Bauffie (Puy-de-Dôme), a été découvert hier sur la voie ferrée d'Amberl. Le crâne complètement défoncé, le corps avait été précipité dans un champ se trouvant en contrebas de la voie ferrée.

Madame Marie-Joséphine-Mathilde de BENOY
Comtesse de PONTON d'AMECOURT
décédée le 8 octobre 1925, dans sa 90<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame Etienne THEVENOT
Née Clotilde JOURNEAU
décédée, en son domicile, à Magny-Cours, le 9 octobre 1925, dans sa 73<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

LES CONCERTS DE T.S.F.

12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1<sup>o</sup> Olympe, marche (Craven); 2<sup>o</sup> Dans les steppes, valse (Volpatti F. Junior); 3<sup>o</sup> Chanson de printemps (Mendelssohn); 4<sup>o</sup> Le chemin de l'Albanie (J. Tuma-Chapelier); 5<sup>o</sup> Canzone (G. Marie-H. Ordine); 6<sup>o</sup> Cantilène, solo de violoncelle (Ganna); 7<sup>o</sup> Tea, for two, fox trot (V. Youmans-Salabert); 8<sup>o</sup> La Navarraise, trio (Massenet-Alder); 9<sup>o</sup> Menuet russe (Arimenko-Chapelier); 10<sup>o</sup> Chanson Louis XIII et Pavenne; Violon (Cooper); 11<sup>o</sup> Sérénade (Debussy); 12<sup>o</sup> A l'ombre des grands bois (M. Pesse-Chapelier); 13<sup>o</sup> Bourrée, solo de violoncelle (Bach); 14<sup>o</sup> Sempre canzonetta (Buzzi-Lroole); 15<sup>o</sup> Cf. bouffe, fantasia (R. Hahn-F. Saabert).

16 h. 45, radio-concert organisé par l'Association des radio-amateurs français, avec le concours de Mms de Goussier, de MM. Maurice Landeau, Henry, Louis Malsang, René Dole et Marcel Denis : 1<sup>o</sup> Marche au roi soleil (Waché); 2<sup>o</sup> Ouverture du Calife de Bagdad (Boieldieu); 3<sup>o</sup> L'Angelus de la mer (Goublier) chant, M. Henry; 4<sup>o</sup> Invocation (Delay); 5<sup>o</sup> Un conte adapté pour la radiophonie, par M. Maurice Landeau; 6<sup>o</sup> Marche au roi soleil (Waché) chant, M. Henry; 7<sup>o</sup> England, violoncelle (Gracey); 8<sup>o</sup> Valse poudrée (Popy); 9<sup>o</sup> Adoration, violon, M. Malsang (Borowski); 10<sup>o</sup> Arioso de Benvenuto Cellini (Diaz) chant, M. Henry; 11<sup>o</sup> Madame Boniface (Lacombe).

20 h. 30, radio-concert de gala organisé par le « Matin » : 1<sup>o</sup> à l'honneur de M. G. Groulez; 2<sup>o</sup> Thais, grand air (Massenet) Mlle Lisa d'Allignan, de l'Opéra-Comique; 3<sup>o</sup> Mlle Marie-Louise Asso, de l'Opéra, dans le grand répertoire classique; 4<sup>o</sup> Telle est la mer (Pierre Thomas); 5<sup>o</sup> Les filles (Pierre Varenne) Mlle Flore Berges, de la Porte Saint-Martin; 6<sup>o</sup> Hérodiade (Il est doux, il est bon) Massenet; 7<sup>o</sup> Divinité du Styx (Alceste) Gluck; 8<sup>o</sup> Mme Françoise Humbert, ex-Concert Classiques; 9<sup>o</sup> La Valse de Fauré (Comand-Lista) Mlle Lily Kéles, pianiste virtuose; 10<sup>o</sup> Ariette variée (Haydn) Mme Roger Niclos, ipaniste virtuose; 11<sup>o</sup> Le Cygne (Sully-Prudhomme); 12<sup>o</sup> Aimez-vous toujours, aimons-encore (Victor Hugo) Mlle Germaine Polaud, de la Société de Lecture et de Récitation; 13<sup>o</sup> Promping, Valse avec solo de Violoncelle; 14<sup>o</sup> Les frissons bleus, fox trot chanté avec le concours de M. Watson; 15<sup>o</sup> Philippe Pares et Van Parés dans leurs œuvres; 16<sup>o</sup> Romance à la plus aimée (A. Privas) le chansonnier Xavier Privas dans ses œuvres; 17<sup>o</sup> Le petit tout seul (R. Soler-Blue Devils); 18<sup>o</sup> Les Goelands (Lucien Boyer) Roule Tabosse, le Quasimodo de la chanson; 19<sup>o</sup> Hérodiade (Vision fugitive) Massenet; 20<sup>o</sup> La voix des chénes (Goublier); 21<sup>o</sup> Rousal, baryton solo de la Maîtrise Saint-Médard; 22<sup>o</sup> A la nuit de mai (Rimsky-Korsakoff); 23<sup>o</sup> Pécheurs de perles (Bizet); 24<sup>o</sup> Solbaki, ténor du théâtre Royal de Belgrade; 25<sup>o</sup> La Bohème, air de Musette (Léoncavallo); 26<sup>o</sup> Le Comte Henri de Nuchez, du Vaudeville; 27<sup>o</sup> La Galté Lyrique; 28<sup>o</sup> a Roses du soir (Louis Aubert); b) Au jardin du bonheur (V. des Loyes); M. Forelli, ténor soliste des Concerts Colonne; 29<sup>o</sup> La maison de grand'mère (Fossoul); 30<sup>o</sup> Notre-Dame de Paris (Goublier); M. Jules Wolff, baryton de l'Éldorado.

TOUR EIFFEL
De 18 h. 15 à 19 h. 15 (2.650 m) radio-concert avec le concours de Mlles Suzanne Telisier, Alice Espir, violoniste, Carmen Espir, pianiste, Mme Jacqueline Chanteraine, de l'Opéra, et M. René Prot, soliste des Concerts Colonne.

Programme des spectacles à la mode, chronique par Mlle Teissier. — Sonate en ré mineur pour violon et piano; Si je t'aime (Georges Meunier), mélodie, M. René Prot; Scherzo pour violon et piano, par Mlles Espir; Chanson d'automne, chansons grises (Paul Verlaine), Mme Chanteraine; En route (Charles René), M. René Prot; Clair de Lune (Fauré), M. René Prot; Deux étiéges (André Delacour), poème par Mme Chanteraine; Elégie (Gabriel Fauré), pour violon et piano, par Mlles Espir.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Madame Marie-Joséphine-Mathilde de BENOY
Comtesse de PONTON d'AMECOURT
décédée le 8 octobre 1925, dans sa 90<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Madame Etienne THEVENOT
Née Clotilde JOURNEAU
décédée, en son domicile, à Magny-Cours, le 9 octobre 1925, dans sa 73<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de
Madame veuve JONGHERY
Née Françoise JOUYET
décédée, en son domicile, à Fours, le 8 octobre 1925, dans sa 86<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Foires et marchés de la région

MOULINS. — On coteait : beurre, campagne, 6 à 6,50 le demi-kilo; de revendeur, 6,25 à 6,50 le demi-kilo; œufs frais camp., 7,5 à 8 fr. la douzaine; revend., 7,50 à 8 fr. la douzaine; conserves, 6 à 6,50 le kilo; fromages, 1 à 1,50 la pièce; pigeons, 7,50 à 9 fr. la paire; poulets à 4,25 la livre; lapins, 4,50 à 2,75 la livre; canards, 2,50 à 3,50 la livre; dindes, 3,25 à 3,50 la livre; lièvres, 4 à 4,50 la livre; perdrix, 7 à 7,50 la pièce; faisans 13 à 18 fr. la pièce; lapins de garenne, 6 à 8 francs; pommes de terre, 0,60 à 0,70 le kilo; haricots, 0,90 à 1,50 la livre; haricots en grains, 1,25 à 1,50 le quartier; veaux (85), 2,80 à 3,25 le demi-kilo vif; bœufs, 1,23 fr.; laine, 105 à 166 fr.; seigle, 90 fr.; orge, 95 fr.; avoine, 90 fr.; son, 70 fr.; le tout aux 100 kilos.

SAINT-AMAND. — On coteait : 800 paires de poulets, de 25 à 30 fr. la paire; 50 paires d'œufs, de 24 à 30 fr. la paire; 125 lapins, de 12 à 10 fr. la pièce; 250 douzaines d'œufs, de 6,75 à 7 fr. la douzaine; 300 fromages, de 1,25 à 1,50 la pièce; 300 kilos de beurre, de 10 à 11 fr. le kilo; 250 œufs, de 11 à 12 fr. le 1/2 d.; 40 d. de pommes de terre de 6 à 7 fr. le d. d.; 50 d. d. d'avoine, à 10 fr. le d. d.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. — On coteait : viande de boucherie au demi-kilo : bœuf, 2,50 à 2,70 fr.; veau, de 3,50 à 6,50; mouton, de 4 à 7 fr.; porc, de 5 à 5,50; boudin, 2 fr.; volaille; gros poulets et poules, de 25 à 40 fr. la paire; poulets de grains, 15 à 25 fr.; canards, de 20 à 25 fr.; pigeons, de 6 à 7 fr. la paire; lapins domestiques, de 14 à 22 fr. la pièce, ou 2,50 la livre; lapins de garenne, 7 fr. la pièce; parvix, 7 fr. la livre; 5 fr. la livre; fromages du pays, 1,25 la pièce; beurre, 5 à 5,50 la livre; œufs, 7 à 7,50 la douzaine; œufs-frais, de 2 à 4 fr. la pièce; œufs pochés, de 1 à 1,25 la pièce; carottes, 0,50 la botte; radis, 0,50 la botte; châtignes, 2 fr. la livre; noix, 1,50 à 2 fr. le quintal; melons, 1,50 à 2 fr. la pièce; poires et pommes à couteau, de 1,50 à 3 fr.; bananes, 0,70 la pièce; pain, 1 fr. 50 le kilo.

SAINT-SAUVEUR. — On coteait : 746 poulets, 35 à 45 fr. la paire; 120 œufs, 60 à 75 fr. la paire; 35 lapins, 15 à 25 fr. la pièce; 220 kilos de beurre, 5 à 5,50 la livre; 120 douzaines d'œufs, 6,50 la douzaine.

HALLS CENTRALES DE PARIS

Paris, 9 octobre 1925.
VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf, Quart derrière, 1<sup>o</sup> qualité, 10,00; aloyau, 1<sup>o</sup> qualité, 12,50; paleron, 1<sup>o</sup> qualité, 7,50. Mouton. — Entier, 1<sup>o</sup> qualité, 11,80; épaule, 1<sup>o</sup> qualité, 9,50; poitrine, 1<sup>o</sup> qualité, 6,80. Veau. — Entier ou demi, 1<sup>o</sup> qualité, 10,50. Porc. — Demi-porc, 1<sup>o</sup> qualité, 9,30.

POISSONS. — Le kilo : anguilles, 8 à 14; brèmes, 2 à 5; brochets, 6 à 12; carpes, 5 à 7; goujons, 8 à 12; grenouilles, 1 à 12; perches, 4 à 6. LEGUMES. — Pommes de terre, les 100 kilos : Hollande, 60 à 70; rouge, 58 à 72; blanche, 48 à 58; jaune, 50 à 55; rose, 80 à 90. BEURRE. — Le kilo : Charente, Poitou, 13 à 16,40; Touraine, 13 à 15,80; Normandie, 9 à 13,30. ŒUFS. — La mille : Brée, Beauce, 700 à 700; Bourbonnais, Nivernais, 670 à 700; Touraine, 600 à 800; Eure-et-Loir, 600 à 630; Auvergne, 630 à 670.

FROMAGES. — Gruyère, 10 à 12,80; Cantal, 7,80 à 8,40.

Qualité = profit

Il en est des pâtes alimentaires comme de tout autre produit : seules les pâtes de qualité "font du profit". La ménagère avisée choisit donc les pâtes LA LUNE, qui gonflent à la cuisson et permettent de préparer non pas seulement des garnitures, mais de beaux plats appétissants.

LA LUNE

Mais exigez bien la signature

Caron-Venduraz

52, Avenue Daumesnil - PARIS

Demandez notre brochure "Recettes"

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES : courant 185 et 184,50 payé; prochain 183,50 payé; décembre 187,50 payé; 3 de novembre 187,50 et 188; 3 de janvier 192,50 à 193; Cote officielle 183 à 28; tendance faible. ALCOOLS : courant 800 à 820; prochain 800 acheteur; novembre décembre 780 à 810; janvier février 800 à 820; mois d'avril 820 à 830; tendance calme.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour, Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Includes sections for Marché à Terme and Banque.

BANQUE A TERME

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Includes sections for Banque d'Espagne, Banque de France, etc.

PARQUET COMPTANT

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Includes sections for Ville de Paris, Ville de Bordeaux, etc.

COMMUNALES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Includes sections for Ville de Paris, Ville de Bordeaux, etc.

CHANGES

Table with columns: Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Includes sections for Londres, New-York, etc.

RECETTE POUR EMPECHER LES LAMPES DE FUMER

Le meilleur moyen et le plus simple d'empêcher les lampes de fumer, est de tremper les mèches dans du vinaigre fort et de les faire bien sécher avant de s'en servir.



LE CARNET DE COMBATTANT

L'Union fédérale des mutilés nous prie d'insérer le communiqué suivant : L'Union Fédérale, forte du patriotisme et de l'espérance de ses 320.000 cotisants qui font d'elle le plus important des groupements de mutilés et d'anciens combattants de France.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des dits bagages, à la faire connaître des la gare de départ.



PILULES PINK la guérison peut être?
Peut-être éprouver-vous les maux que je personne dont nous publions aujourd'hui la déclaration éprouvait avant d'avoir fait usage des Pilules Pink.

Peut-être éprouver-vous les maux que je personne dont nous publions aujourd'hui la déclaration éprouvait avant d'avoir fait usage des Pilules Pink.

Attention! Il est prudent!

de ne pas se servir des contrefaçons grossières et inefficaces que l'on pourrait voir proposer puisque vous demandez un flacon de Quintonine.

Marc de Kéroual, de Rennes, en France.

— Votre âge ?
— Quarante ans.
— D'où venez-vous ?
— D'Amsterdam.

— Encore une fois la même erreur ! C'est vrai que j'ai l'air d'un ennemi avec ce costume et cet argent pensa-t-il et tout haut :

— J'arrive de Hollande, mais je suis Français et je vais vous faire un billet que vous pourrez présenter à ma mère à Paris.

— Marc de Kéroual, de Rennes, en France.
— Votre âge ?
— Quarante ans.
— D'où venez-vous ?
— D'Amsterdam.

HERNIE

M. GLASER Sébastopol Paris
Vous ne mettez un terme à vos souffrances qu'en adoptant les nouveaux appareils sans ressort de M. GLASER Sébastopol Paris

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE
BONNE A TOUT FAIRE, pour Paris. S'adr. M. DESCHÉ, 17, rue des Récollets, Nevers. 29.793

JARDINIER célibataire, ou un MENAGE, mari jardinier, femme cuisinière ou occupée à l'heure. Références exigées. M. LOUVRIER, à Saint-Serotin, par Pont-sur-Yonne (Yonne). 29.721

GRANDE BRASSERIE, avec salle de bal, emplacement et matériel superbe. Beau chiffre d'affaires. On traite avec 50.000 comptant sur 70.000 fr. prix total. CAFE, 120 fr. par jour. 15.000 opt sur 20.000 fr.

A VENDRE A L'AMIABLE
Joli Domaine de culture
possibilité de faire élevage, situé région d'Urcy (Allier). COMPRENANT: Bâtiment d'habitation et d'exploitation. Terre de culture, prés et pacages avec eau, 45 hectares environ.

A VENDRE A L'AMIABLE
Bon Domaine
CULTURE ET ELEVAGE
Situé sur les confins du Cher et de l'Allier

A VENDRE A L'AMIABLE
Bon Petit Domaine
Situé au Clou, route de Levé, à Vorly, commune de Vorly et par extension Ches de St-Germain des-Bois et Sennepey (Cher).

LA MUTATION
Société anonyme au capital de 4.000.000
Siège social PARIS, 145, rue du Faubourg-Saint-Denis
Agence Principale du Centre
NEVERS, 5, rue La Fayette, Téléph 5-05

AUX FABRIQUES FRANÇAISES

LUNDI 12 OCTOBRE ET TOUTE LA SEMAINE

MISE EN VENTE SPECIALE Manteaux Dames e Fillettes

CHEMISIER en velours côtelé, impression nouvelle, noué ruban soie noir, se fait en coloris, tango, laque, jade. Réclame ..... 4 8



Visitez nos Magasins - Entrée Libre - Complaisance absolue
Les Fabriques Françaises affirment leur supériorité dans toutes les Régions où elles ont des succursales.

Officiers Ministériels
Etude de M. BOUCOMONT, notaire, à Cosne (Nièvre)
A VENDRE
Le dimanche 25 octobre 1925, à 13 heures, en la mairie de Pougny (Nièvre), par le ministère de M. Parent, notaire.

ON OFFRE
JEUNE FILLE, 14 ans, habitant Nevers, demande place dans maison de commerce. Le matin employée au ménage, le soir au magasin, nourrie, couchée ou non. S'adr. au bureau du journal. 29.413

ON OFFRE
TABAC-COMPTOIR. Bail 15 ans, loyer 2.000 fr. aff. 200.000 fr., avec 40.000 compt. Très bonne affaire. CAFE, ville importante, bail à vol. aff. 70.000 fr. par an. Prix 40.000, à débattre.

PREMIERE INSERTION
Suivant actes sous signatures privées, en date à Nevers, du trente septembre mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Nevers, le deux octobre mil neuf cent vingt-cinq, folio 95, case 12.

ON OFFRE
BONNE A TOUT FAIRE, pour Paris. S'adr. M. DESCHÉ, 17, rue des Récollets, Nevers. 29.793

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHERES PUBLIQUES de Bestiaux, Chevaux, Matériel agricole et Beau Mobilier
Par suite de cessation de culture en fin de bail et de départ, au domaine de Meulot, commune de Biches, exploité par M. Gustave EVRARD.

ON DEMANDE
Loueur CHAMBRE MEUBLEE, ayant très peu roulé. Occasion à saisir. Bureau du journal. 29.750

Agents d'Affaires
Cabinet de M. PICARD, 24 bis, avenue G.-Clemenceau, Nevers

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE MAISON
sise rue de Paris, n° 15. Comprenant: grandes caves, rez-de-chaussée de 5 pièces, 2 cabinets, 1<sup>er</sup> étage 3 pièces, 2<sup>e</sup> étage 4 belles mansardes. Grand jardin Eau, gaz, électricité, chauffage central. Libre de location.

A VENDRE A L'AMIABLE
Bon Domaine d'élevage
Situé région de Vallon-en-Sully (Allier)
COMPRENANT: Bâtiment d'habitation et d'exploitation. Terres de culture ..... 15 hectares

ACHAT de propriétés
Achèterai PROPRIÉTÉ élevée avec maison bourgeoise, Nevers, Allier, Saône-et-Loire. Ecrire ALLEMAND, chez M. CLAVIER, à Saint-Georges-de-Commiers (Isère). 29.662

VENTE de Fonds de Commerce
Achèterai PROPRIÉTÉ élevée avec maison bourgeoise, Nevers, Allier, Saône-et-Loire. Ecrire ALLEMAND, chez M. CLAVIER, à Saint-Georges-de-Commiers (Isère). 29.662

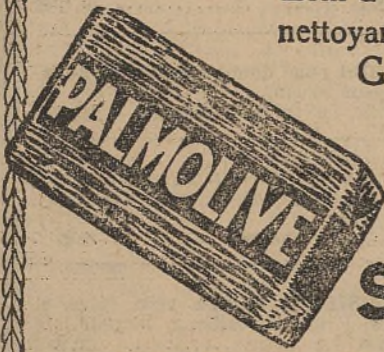


Pour que les fards n'abiment pas le teint.

Les fards obstruent les pores, étouffent la peau; aussi faut-il en débarrasser votre visage avec grand soin, sitôt la journée terminée.

Vous allez donc vous savonner chaque soir à fond. Mais prenez garde; ce nettoyage intense fait avec un savon quelconque risquerait fort d'irriter et de dessécher votre épiderme. Seul convient le savon le plus doux que vous puissiez trouver: Palmolive, fait avec les onctueuses huiles de Palme et d'Olive, et non avec du suif. Loin d'irriter la peau il l'adoucit en la nettoyant. Il nourrit et vivifie les tissus. Grâce à lui votre teint rayonnera de fraîcheur malgré l'emploi déprimant des fards.

Prix: 2 fr. 25



SAVON

PALMOLIVE

N° 9

FABRICATION FRANÇAISE

CHENARD 11 HP. juin 1924, torpédo bon état, visible Brassy-Chareolais, le 11 octobre.

6 HP. RENAULT torpédo 3 places, modèle 1924, parfait état, 12.000.

OMNIBUS 10 places sur châssis PANHARD 1.300 kil., roues Michelin 890 x 120 jumelles arrière, sorti usine 1920. Très belle occasion.

2 ETALONS percheros 3 ans et plusieurs animaux de race bovine inscrits au Herd-Book.

8 GENISSE de 30 mois pleines et issues de bonne origine.

TRICOTEUSES rectilignes, circulaires, toutes jauges. Laines, cotons, fils. Prix de gros. Cat. éch., apprent. gratuits.

PERSONNEL

ON DEMANDE APPRENTI CHARCUTIER, présenté par ses parents, ou jeune homme sortant d'apprentissage.

BOUVIERS bons gages, logement jardin. S'adresser PROFFIT, à Ivry, par Jully (S.-et-M.).

COURTIER actif, SITUATION INTERESSANTE offerte par la Cie du SOLEIL, fixe important et commissions.

BON COMPTABLE agricole, pour remplacement un mois. Ne pas se présenter, écrire bureau du journal.

CHAUFFEUR LIVREUR pour maison vins et grains en gros Nièvre, logement assuré.

CHEF DE CULTURE travaillant lui-même et de préférence avec fils charretiers, pour petite réserve de 50 hectares, logés, pas nourris.

METAYER, très bon domaine, bien situé, beaux bâtiments, exploitation facile, environ 70 h. près, 25 h. terres de bonne qualité, vacherie inscrite, apport important non exigé pour mai 1926, ménage sans enfants s'abstenir.

MENAGE, l'homme toutes mains, sachant ou voudrait apprendre à conduire auto; la femme pouvant s'occuper lingerie d'hôtel. Logé, nourri. Très bons gages assurés.

MENAGE TOILIER pour dirige petite tulerie de campagne. S'adresser à M. le régisseur du Château de Paray-le-Frésil (Allier).

OUVRIER PLOMBIER-ZINGUEUR, travail assuré bien rétribué, inutile de se présenter sans références.

OUVRIERS MENUISIERS, EBENISTES et SCULPTEURS sur bois. Travail assuré. Bons salaires.

REPRESENTANTS pour placer art réclame chez détaillants Fortes com. et exclusivité si actif. Ecrire avec références.

REPRESENTANT à la commission, sérieux et ayant clientèle est demandé par maison de Cycles et accessoires en gros. Faire offre avec références aux Etablissements FOREL et Cie, 13, boul. Voltaire, Dijon.

DAME ayant 4 années de notariat, demande travail chez soi, écriture à la main ou à la machine, très bonne dactylo, sérieuses références.

MENAGE gardien château, homme à toutes mains ménager, femme seconde cuisinière. Sérieuses références exigées.

BONNE A TOUT FAIRE, sachant cuisine, pas de lessive, et FEMME DE CHAMBRE, préférences parentées ou amies. Envoyer références et exigences. Château de Baulme-la-Roche, par Malain (Côte-d'Or).

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Creuse, Nevers.

Je cherche RESERVOIRS, en location, disponibles immédiatement. Faire offre DONNADIEU, à Nevers.

On prendrait DEPOT de 20 à 25 litres de lait. Bureau du journal.

Travaux de Comptabilité ORGANISATION, DIRECTION MISE A JOUR, CONTRÔLE PERIODIQUE VERIFICATIONS, INVENTAIRES, BILANS RAPPORTS J. ELMER Expert-Comptable Ancien élève des Etablissements Jamet et Buffereau, Paris 22, rue des Récollets, NEVERS

La graisse beurree la savoyarde remplace le beurre elle est fabriquée à LAROCHE (Haut-Savoie)

GRAND Garage de la Gare MIAS & LEBAS 42, Avenue Georges-Clémenceau, NEVERS Téléphone 2-73 AGENCE Peugeot 5 CV et 10 CV de démonstration Livraison rapide Location - Réparations - Prix réduits Ouvert jour et nuit

ACCORDEONS violons, mandolines, phonographes et disques Pathé, et tous les instruments de musique. Méthodes pour apprendre à jouer seul. Catalogue gratuits

Pianos Les meilleures marques Soucieux de vos intérêts avant tout achat voyez les prix, le choix COSNE (Nièvre) Maison Gaston GAUTHRON Accordeur diplômé de la Maison PLEYEL

STOMAC (Maladies d'estomac) chez soi, à jeun de fruits Gélules par les UPEPTASES DUPEYROUX. Méthode grecque. Franco sur demande au Dr DUPEYROUX, Square de Messine, 5, Paris, avec attestation et Questionnaire pour Consultation Gratuite

RELIGIEUSE (donna secret pour guérir Enfants urinaux au lit et Hémiplégies, Malles Néras, Nantes)

MEUBLES LES PLUS SOLIDES LES PLUS ELEGANTS MONANGE FAITS DANS NOS USINES LIVRES PAR MM. MONANGE ILS SONT GARANTIS SUR FACTURE ET SONT LES MEILLEURS MARCHES COSNE - NIÈVRE

Le Gérant: Jovy de MAUBES, imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers

AUX DEUX CLOCHERS SON FIL DE LIN EXTRA pour couture à la main A exiger partout Gros: Gabriel CHAYEUX, la Charité (NEVRE) Tél. 32

Au Fouillis des Dames 10, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS où il existe un CHOIX DES PLUS IMPORTANTS Gilets pour Dames Fillettes, casques, robes Dames, Fillettes et Enfants. Costumes Garçons, écharpes laine des Pyrénées, chemises américaines. Pour Hommes: beau choix de chemises, cravates, cache-cols jersey sole, chaussettes, etc., etc. Magasin ouvert dimanches et jours de fêtes jusqu'à midi. ENTREE LIBRE

COMPTOIR DU JUTE 12, rue du Rempart, Nevers, Téléphone 188 SPECIALITE DE SACS ET FIGELLES EN TOUS GENRES Mise en Vente de Bâches neuves pur lin ou pur chanvre, gares nides imperméables PRIX DE SOLDE - A PROFITER

AU PETIT LOUVRE 56, Rue de Nièvre, NEVERS Rendez-vous visite avant de faire vos Achats, vous constaterez la Modicité de nos prix en: SACS DE DAME BARETTES HAUTE NOUVEAUTÉ FANTAISIE POUR CADEAUX ARTICLES DE MENAGE Faïence, Poterie, Porcelaine, etc. LAINE A TRICOTER GRAND CHOIX DE JOUETS VENDUS A DES PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE

DELAHAYE 10-12-15-18 CV La vieille Marque française. Universellement réputé Garage de la Nièvre 6, rue Félix-Faure, NEVERS

NEVERS LINCOLN - Ford - Tracteur FORDSON Agence Officielle GARAGE A. MONTEL 41 ter, Rue de Paris - NEVERS Provisoirement: S'adresser, pendant la période de construction: 26, rue Jean-Jaurès, NEVERS

S.I.M.Y. Siège et Usine à AUXERRE Rue de Praulilly Magasins à PARIS (XI) Rue du Chemin-Vert, 95 TOUS TRAVAUX EN FER - FER et BOIS - FER et VERRE Moules et Outillage pour Climatters, Maçons, Plâtriers BRUNETURES et CLOTURES en GENERAL. Catalogue N° gratuit

Le retour d'âge Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque du RETOUR D'AGE. Les symptômes sont bien connus. FEMMES QUI SOUFFREZ Ayez-vous tout essayé sans résultats - que vous ne devez pas désespérer - vous devez sans tarder faire usage de la JOUVENCE DE SEUR AGNÈS Prix de la boîte pour un mois, 3 fr. - franco par poste 3 fr. 50 Au dépôt général Th. ARCHIMBAULT, 30, rue du Commerce, Nevers ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES ET HERBORISTERIES

NE CHERCHEZ PLUS !!! Les produits DREAN sont les meilleurs pour L'HYGIÈNE DE LA CHEVELURE. Avez-vous les cheveux gras, anémiés, de larges pellicules; partenez-vous difficilement à vous coiffer!!! N'attendez pas, employez la LOTION DREAN, et vous serez émerveillés. - Le flacon, prix imposé: 6 fr. 25. Vos cheveux sont-ils secs, avec de petites et nombreuses pellicules, ayez recours au PETROLE DREAN. Le flacon: 8 fr. 40. En vente dans toutes les bonnes maisons de coiffure et de parfumerie. Pour le gros, s'adresser à: F. GAMET Parfumerie en gros et fournitures en tous genres pour coiffeurs. 18, Rue d'Enghien, MOULINS (Allier) SEUL CONCESSIONNAIRE DES "PRODUITS DREAN"

MONSIEUR C. COUDRET - GRANDE ÉPICERIE DE CHOIX - 33, Rue de Paris, à NEVERS a l'honneur d'inviter tous les amateurs de chocolat, à la vente réclame qui aura lieu dans ses MAGASINS du 5 au 17 Octobre inclus. - A chaque Acheteur de rabais de 0.40 sur le d'un kilog de ce chocolat il sera vendu 1 KILOG DE SUCRE avec Cours du Jour Pendant cette Vente-Réclame DÉGUSTATION GRATUITE d'échantillons de toutes les fabrications sur fines du CHOCOLAT FOZAN FABRIQUÉ DANS LES PYRÉNÉES

CHOCOLAT ROZAN à cuire ou à croquer, 45% de cacao, produit de HAUTE QUALITÉ

NEVERS AUX DAMES DE FRANCE NEVERS

Samedi 10 Octobre

Continuation de notre Grande Vente ANNIVERSAIRE

ASCENSEUR Occasions Remarquables à tous nos Rayons ENTRÉE LIBRE

Notre Velours de laine, largeur 140. Exceptionnel. le mètre 22.50 A notre rayon de cristallerie, immense choix de Verres cristal à des prix inouïs de bon marché: Verres à vin, Bordeaux Madère, Coupes 2.95, 2.50, 2.25, 2. »

Tous nos articles confectionnés se recommandent par leur chic, leur élégance. - A qualité égale, meilleur marché que partout ailleurs